Anciens Combattants Canada | Veterans Affairs Canada

Life After Service
La vie après le service

Revenu des vétérans de la Force régulière avant et après leur libération : Études sur la vie après le service militaire 2019

Anciens Combattants Canada, Direction de la recherche

Alain Poirier, agent principal de la statistique
Mary Beth MacLean, M.A., économiste de la santé (chercheuse principale)
Teresa Pound, gestionnaire, Données et analyses
Linda VanTil, D.M.V., M. Sc., épidémiologiste principale

Le 1er mai 2021

Rapport technique de la Direction de la recherche

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2021.

ISBN :
978-0-660-44533-5

Nº de catalogue :
V3-1/8-2021F-PDF

Publié par :

Anciens Combattants Canada
161, rue Grafton
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 8M9

Courriel : VAC.Research-Recherche.ACC@veterans.gc.ca

Citation :
Poirier, A., M.B. MacLean, T. Pound, et L. Van Til. *Revenu des vétérans de la Force régulière avant et après leur libération : Études sur la vie après le service militaire 2019*. Charlottetown (Î.-P.-É.) : Anciens Combattants Canada, Rapport technique de la Direction de la recherche; 1er mai 2021.

Internet : http://publications.gc.ca/pub?id=9.897565&sl=0

Canada

Membres du groupe de travail de l’étude du revenu

Mary Beth MacLean, Direction de la recherche, ACC, chercheuse principale

Linda Van Til, Direction de la recherche, ACC

Alain Poirier, Direction de la recherche, ACC

Teresa Pound, Direction de la recherche, ACC

Nathan Svenson, directeur, Direction de la recherche, ACC

Dominique Pinard, Division de la statistique du revenu, Statistique Canada

François Pagé, Division de la statistique du revenu, Statistique Canada

Table des matières

Membres du groupe de travail de l'étude du revenu **3**
Sommaire **5**
1. Introduction **7**
2. Méthode **7**
2.1 Population étudiée 7
2.2 Cadre temporel et couplage 10
2.3 Variables démographiques et du service militaire 11
2.4 Variables relatives au revenu, à la famille et au marché du travail 12
3. Résultats **15**
3.1 Caractéristiques de la cohorte 15
3.2 Tendances et sources des revenus 17
3.3 Revenu total par caractéristique de la cohorte 19
3.4 Clients et non-clients d'ACC 22
3.5 Variations dans les revenus, les faibles revenus et les clients d'ACC 24
3.6 Revenus d'emploi par industrie et continuité d'emploi 26
3.7 Familles 29
3.8 Hommes et femmes vétérans 31
3.9 Clients d'ACC et le Programme de réadaptation 35
3.10 Clients d'ACC, degré d'invalidité et âge 37
Références **40**
Annexe A : Couplage des dossiers **41**
Annexe B : Définitions des variables du service militaire **43**
Annexe C : Définitions des données sur le revenu **44**
Annexe D : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) **46**
Annexe E : Mesure de faible revenu (MFR) **47**

Revenu avant et après la libération : Études sur la vie après le service militaire 2019

Sommaire

Objectif
Cette étude sur le revenu des vétérans est une composante du programme de recherche Études sur la vie après le service militaire qui vise à comprendre la transition de la vie militaire à la vie civile. Le présent rapport décrit les tendances du revenu, avant et après la libération, pour les vétérans et leur famille.

Méthodes
Statistique Canada a procédé au recoupement de 82 967 dossiers de vétérans libérés entre 1998 et 2017 et des dossiers fiscaux canadiens afin de dresser un portrait du revenu des vétérans (avant impôt) pour l'année précédant la libération, la période de 3 ans après la libération et jusqu'à 19 ans après la libération. Il a produit des tableaux agrégés de la cohorte (n = 59 915) pour la période allant de l'année précédant la libération jusqu'au moins 5 ans après la libération. Le montant des prestations d'invalidité d'Anciens Combattants Canada (ACC) n'était pas inclus dans le revenu avant impôt.

Constatations
Les gains d'après la libération étaient la principale source de revenus, suivis des pensions et des transferts du gouvernement. Le revenu moyen a diminué de l'année précédant la libération à la première année suivant la libération [de 71 000 $ (en dollars constants de 2017) à 68 000 $]; le revenu d'après la libération rejoignait le revenu d'avant la libération 3 ans après celle-ci. Les vétérans âgés de 60 à 64 ans (19 %), les femmes vétérans (19 %) et les militaires libérés pour raisons médicales (16 %) ont connu les baisses de revenu les plus marquées. On a constaté de grandes variations au chapitre des revenus d'emploi dans l'ensemble des industries; pour la plupart des industries, les femmes gagnaient moins que leurs homologues masculins.

Cinq ans après l'achèvement du Programme de réadaptation d'ACC, les trois quarts des participants avaient recouvré leurs revenus d'avant la libération. Le taux de remplacement des revenus d'emploi des vétérans âgés de 40 ans ou moins et recevant des prestations d'invalidité d'ACC était beaucoup moins élevé que celui de leurs homologues qui ne touchaient pas ces prestations. La récupération des revenus était assez polarisée : de nombreux vétérans dont l'évaluation indiquait une invalidité légère connaissaient un faible taux de récupération des revenus d'emploi (moins de 50 %) alors que bon nombre de ceux dont l'évaluation indiquait une invalidité grave connaissaient un taux élevé de récupération des revenus (supérieur à 100 %).

Le taux de faible revenu atteignait un point culminant (6 %) durant la première année suivant la libération, avant de redescendre graduellement à 3 % quelques années après la libération. Quinze pour cent des vétérans, la majorité n'étant pas des clients d'ACC, ont connu une situation de faible revenu à au moins une occasion après la libération. Les vétérans ayant été libérés à titre de recrues (38 %), pour raisons involontaires (37 %) ou ayant servi pendant moins de 2 ans (37 %) sont ceux qui ont connu les taux les plus élevés de faible revenu après leur libération. Les femmes avaient des taux plus élevés de faible revenu au moins une année après la libération que les hommes (21 % contre 17 %).

Les familles des vétérans misent sur le revenu à titre de vétéran, ce revenu comptant pour 70 % du revenu familial total. Le revenu moyen du conjoint est passé de 39 000 $ au cours de l'année précédant la libération du vétéran à près de 42 000 $ au cours des 3 premières années suivant la libération.

Conclusion

En général, le revenu des vétérans d'après la libération n'a presque pas diminué, et bien peu d'entre eux ont connu un faible revenu après la libération. La situation de plusieurs groupes de vétérans justifie des recherches plus poussées et un examen plus approfondi, notamment celle des jeunes vétérans, des femmes vétérans, des vétérans libérés pour raisons médicales et des vétérans qui ont participé au Programme de réadaptation.

1. Introduction

Le revenu est un déterminant important de la santé (ASPC, 2011) et les vétérans ayant un faible revenu étaient plus susceptibles de déclarer des difficultés d'adaptation à la vie civile (MacLean et coll., 2014). Le programme Études sur la vie après le service militaire (EVASM) est un programme de recherche qui comprend une étude du revenu. Le programme EVASM est un partenariat entre ACC, le ministère de la Défense nationale (MDN) et Statistique Canada. Le but global du programme EVASM est de comprendre la transition de la vie militaire à la vie civile pour en fin de compte améliorer la santé des vétérans au Canada. Il s'agit du quatrième cycle du programme EVASM. Le présent rapport s'intéresse aux vétérans de la Force régulière et il comprend de nouveaux éléments qui n'ont pas été examinés dans les cycles précédents, notamment les principales industries dans lesquelles les vétérans travaillent, la continuité d'emploi, les familles et les différences entre les hommes et les femmes vétérans.

L'objectif principal de cette étude est de décrire les tendances en matière de revenu avant et après la libération des vétérans de la Force régulière libérés depuis 1998, y compris :

- la variation du revenu total, les sources de revenus, les taux de réception de prestations d'assurance-emploi (AE) ou d'aide sociale (AS)/du supplément de revenu garanti (SRG), et les taux de faible revenu;
- les tendances en matière de revenu selon les caractéristiques démographiques et de service militaire et le statut de client d'ACC;
- la répartition des vétérans et des revenus d'emploi par industrie;
- la continuité d'emploi selon les caractéristiques démographiques et de service militaire et l'industrie;
- le revenu avant et après la participation au Programme de réadaptation d'ACC;
- la récupération des gains par degré d'invalidité et par âge;
- les changements de revenu familial et de situation familiale;
- la comparaison entre les femmes et les hommes vétérans selon la source de revenus, le faible revenu et l'industrie.

2. Méthode

2.1 Population étudiée

En décembre 2019, on estimait à 600 300 le nombre de vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) [libérés depuis 1953] vivant au Canada, où environ 16 % d'entre eux recevaient des prestations d'ACC. La grande majorité des clients d'ACC issus des FAC étaient des clients bénéficiant d'une prestation d'invalidité (ceux qui reçoivent une indemnité d'invalidité en vertu de la Nouvelle Charte des anciens combattants [LMRIMVFC] et/ou une pension d'invalidité versée en vertu de la *Loi sur les pensions*). La population couverte par le présent rapport comprend les vétérans de la Force régulière libérés entre 1998 et 2017.

Les données sur les libérations ont été extraites du Système de gestion des ressources humaines du MDN pour constituer la population étudiée. Le MDN a mis en place un système national en 1998 pour la Force régulière. Les données sur les libérations du MDN ont été couplées par Statistique Canada aux données sur le revenu provenant des dossiers fiscaux disponibles jusqu'en 2017. Statistique Canada a établi des tableaux agrégés de ces données pour les membres de la Force régulière libérés entre le 1er janvier 1998 et le 31 décembre 2017 (n = 90 583) en utilisant les données sur le revenu des années d'imposition 1997 à 2017 (voir l'annexe A).

L'analyse a porté sur les dossiers d'une cohorte de vétérans qui étaient couplés aux dossiers fiscaux au cours de l'année précédant leur libération et au cours des 3 premières années suivant leur libération. Cette cohorte compte 59 915 dossiers et permet de comparer le revenu avant et après la libération.

Le statut des clients a été étudié en couplant les données administratives d'ACC aux données fiscales. Les clients comprennent ceux qui bénéficiaient de pensions d'invalidité et/ou de tout programme relevant de la Nouvelle Charte des anciens combattants en mars 2019 (25 060 ou 42 % de la cohorte). Parmi les programmes de la Nouvelle Charte des anciens combattants, mentionnons l'indemnité d'invalidité, les services de réadaptation, l'allocation pour perte de revenus, les services de réorientation professionnelle et l'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes. Le nombre de clients d'ACC couplés est indiqué dans la figure 1.

Figure 1 : Population visée par l'étude du revenu – EVASM 2019

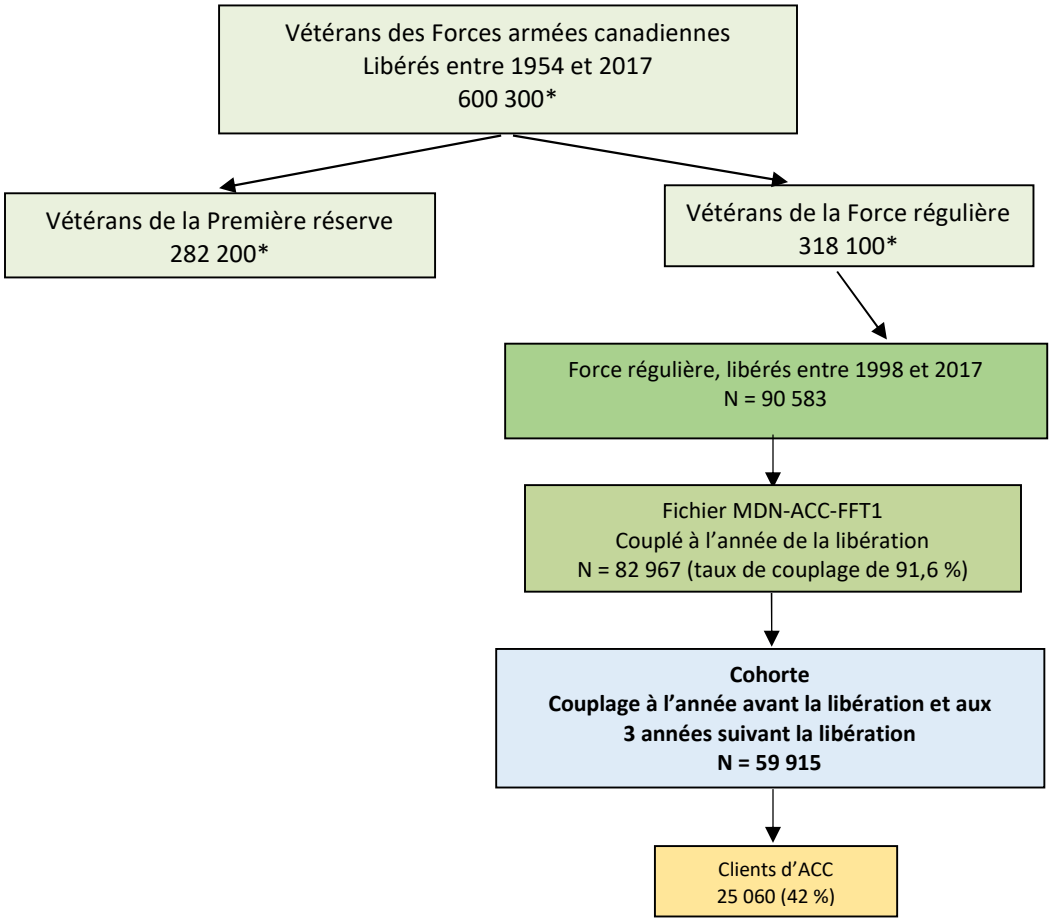

*Source : Faits et chiffres d'ACC, mars 2017

2.2 Période de référence et couplage

L'étude du revenu exigeait que les couplages soient établis de façon longitudinale, de manière à disposer d'informations sur le revenu des vétérans pour l'année précédant leur libération (t-1), l'année de leur libération (t0) et toutes les années disponibles après leur libération de la Force régulière (t1 à t19), conformément au tableau 1 ci-dessous. Le taux global de couplage était de 91,6 %. L'annexe A fournit plus de détails à ce sujet.

On a suivi une cohorte couplée au dossier fiscal pendant l'année précédant la libération et pendant les 3 premières années suivant la libération (n = 59 915). L'analyse détaillée s'est généralement limitée à une comparaison entre l'année précédant la libération et la moyenne des 3 premières années suivant la libération. Cela s'est fait ainsi, car le nombre de vétérans s'amenuise avec les années suivant la libération, ce qui limite l'analyse selon les caractéristiques démographiques et de service militaire. Ainsi, la catégorie des vétérans ayant été libérés il y a 19 ans (t19) ne comprend que ceux qui ont été libérés en 1998.

Pour cette cohorte, le revenu total, les sources de revenus, le pourcentage de bénéficiaires de prestations d'AE, d'AS et du SRG et le pourcentage de personnes ayant un revenu inférieur à la mesure de faible revenu (MFR) avant impôt ont été calculés pour l'année précédant la libération, l'année de la libération et jusqu'à 19 ans après la libération des vétérans de la Force régulière. On a également calculé pour la cohorte le nombre de bénéficiaires de prestations d'AE, d'AS et du SRG ou de faibles revenus au moins un an ou chaque année après la libération.

Tableau 1 : Période de référence de l'étude

Avant la libération (t-1)	**Année de la libération (t0)**	Cohorte	Après la libération								
			1 an (t1)	2 ans (t2)	3 ans (t3)	4 ans (t4)	5 ans (t5)	6 ans (t6)	7 ans (t7)	8 ans (t8)	...19 ans (t19)
1997	**1998**	Avant la libération, année de la libération et 3 premières années après la libération	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	...2017
1998	**1999**		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
1999	**2000**		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
2000	**2001**		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
2001	**2002**		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
2002	**2003**		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
2003	**2004**		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
2004	**2005**		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
2005	**2006**		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
2006	**2007**		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
2007	**2008**		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
2008	**2009**		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
2009	**2010**		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
2010	**2011**		2012	2013	2014	2015	2016	2017			
2011	**2012**		2013	2014	2015	2016	2017				
2012	**2013**		2014	2015	2016	2017					
2013	**2014**		2015	2016	2017						
2014	**2015**		2016	2017							
2015	**2016**		2017								
2016	**2017**										

La période de participation au Programme de réadaptation d'ACC a également été prise en compte dans cette étude. Les vétérans peuvent s'inscrire au Programme de réadaptation à tout moment après leur libération; par conséquent, tous n'ont pas commencé le programme dans l'année de leur libération. Une analyse de la récupération des gains et du faible revenu avant, pendant et après le Programme de réadaptation a permis de suivre les clients vétérans qui ont terminé le programme, ce qui comprend ceux qui ont terminé le programme avec succès, ceux qui sont devenus admissibles au programme mais dont on a constaté par la suite qu'ils n'avaient pas besoin de réadaptation, ainsi que ceux qui affichaient une diminution de la capacité de gains (DCG)[1]. La période du suivi de ces clients en réadaptation comprenait l'année précédant leur libération (prélibération), l'année précédant leur entrée dans le Programme de réadaptation (préprogramme) [pour ceux qui sont entrés en réadaptation l'année suivant leur libération, cela correspond à l'année précédant leur libération], la moyenne sur l'année ou les années pendant le programme (pendant le programme) [comprend l'année d'entrée et l'année où ils ont quitté le programme] et chaque année suivant le programme (1 à 9 ans).

2.3 Variables démographiques et du service militaire

Les variables suivantes ont été dérivées des données du Système de gestion des ressources humaines du MDN (voir l'annexe B pour plus de détails) :

- Âge à la libération, dérivé de la date de naissance;
- Sexe;
- Durée du service militaire, dérivée de l'année d'enrôlement et de la date de la libération;
- Type de libération (involontaire, raisons médicales, volontaire, âge de la retraite et service terminé);
- Année de la libération;
- Grade à la libération (officier, MR supérieur, MR subalterne, entrée);
- Branche au moment de la libération (Armée de terre, Marine, Aviation).

Les types de libération et les grades ont été regroupés pour faciliter l'analyse et pour éviter des cellules avec un petit nombre d'observations. Les données fiscales indiquaient la province de résidence à la libération ainsi que les codes d'industrie au 31 décembre 2017[2].

[1] Une DCG signifie que le vétéran est frappé d'incapacité en raison d'un problème de santé physique et/ou mentale permanent qui l'empêche d'exercer toute occupation qui serait considérée comme un « emploi rémunérateur et convenable », c'est-à-dire un emploi pour lequel le vétéran est raisonnablement qualifié en raison de ses études, de sa formation ou de son expérience et qui offre un taux de rémunération égal à au moins 66 2/3 % de sa solde brute avant sa libération.
[2] https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=118464

2.4 Variables relatives au revenu, à la famille et au marché du travail

Les données de la population étudiée ont été couplées aux données des dossiers fiscaux du fichier T1 sur les familles (FFT1) de 1997 à 2017 en utilisant les numéros d'assurance sociale (NAS) contenus dans les deux jeux de données. Les données du fichier FFT1 couvrent toutes les personnes qui ont rempli une déclaration de revenus T1 pour l'année de référence ou qui ont reçu des prestations fiscales canadiennes pour enfants (PFCE), leurs conjoints non déclarants (y compris les renseignements sur le salaire et le traitement provenant du feuillet T4), leurs enfants non déclarants identifiés à partir de trois sources (le fichier PFCE, les fichiers des naissances et un fichier historique) et les enfants déclarants qui ont déclaré la même adresse que leur parent et qui n'ont pas de conjoint et/ou pas d'enfants. L'élaboration des données sur les familles des petites régions est fondée sur le concept de famille de recensement. La famille de recensement comprend un couple marié (avec ou sans enfants), un couple en union libre (avec ou sans enfants) ou une famille monoparentale. Les détails des variables du service militaire utilisées dans le couplage des dossiers sont inclus à l'annexe B.

Les indicateurs de revenu, de famille et de marché du travail suivants ont été inclus dans le présent rapport (voir les annexes C, D et E pour plus de détails) :

- Revenus et gains totaux moyens des vétérans exprimés en dollars constants de 2017 avant impôts;
- Les sources de revenus des vétérans comprennent : les gains, les pensions, les placements et les transferts gouvernementaux (à l'exclusion des prestations d'invalidité d'ACC)[3], exprimés en dollars constants de 2017;
- Revenus moyens par source pour les personnes ayant des sources de revenus en particulier (p. ex. revenus d'emploi et pension) exprimés en dollars constants de 2017;
- Proportion de vétérans qui reçoivent des prestations d'AE, d'AS ou un SRG;
- Taux de remplacement du revenu des vétérans avant et après leur participation au Programme de réadaptation d'ACC;
- Taux de remplacement du revenu des vétérans selon le degré d'invalidité d'ACC et l'âge;
- Répartition des vétérans par industrie;
- Revenus d'emploi des vétérans par industrie, exprimés en dollars constants de 2017;
- La continuité d'emploi est définie comme la proportion de la population ayant des revenus d'emploi et qui est restée chez le même employeur pendant les 3 premières années suivant la libération.
- Taux de faible revenu familial en utilisant la MFR avant impôt de Statistique Canada (MFRFR-AvI), qui établit un seuil de revenu chaque année selon la taille de la famille de recensement;

[3] Les transferts reçus du Programme de prestations d'invalidité d'ACC n'ont pas été inclus dans les données du fichier FFT1, car les pensions d'invalidité et les indemnités, y compris les indemnités spéciales connexes comme l'allocation pour soins, ne sont pas imposables et n'ont pas à être déclarées à l'Agence du revenu du Canada. Toutefois, l'allocation pour perte de revenus et l'allocation pour déficience permanente versées par ACC sont imposables et ont été incluses en tant que gains.

- Part du vétéran dans le revenu familial total;
- Revenu du conjoint et sources de revenus exprimés en dollars constants de 2017;
- Changements dans la structure familiale (divorces, mariages et enfants) au cours des 3 premières années suivant la libération.

Faible revenu
Les MFR sont des mesures relatives du faible revenu familial. Les MFR correspondent à un pourcentage fixe (50 %) du revenu familial médian « ajusté », où *ajusté* traduit la prise en compte d'économies d'échelle. Une famille de recensement est considérée comme étant à faible revenu si son revenu est inférieur à la MFR compte tenu de la taille de sa famille. Comme les seuils sont ajustés chaque année, aucun ajustement à l'inflation n'est nécessaire (voir l'annexe E pour les montants des seuils).

Taux de remplacement du revenu des clients du Programme de réadaptation
Les taux de remplacement du revenu ont été examinés précédemment pour les vétérans qui ont participé au Programme de réadaptation à l'aide des données du programme EVASM de 2013 (MacLean, Van Til et Poirier, 2016a). Cette analyse a été actualisée. Comme les vétérans peuvent s'inscrire au Programme de réadaptation à tout moment après leur libération, cette étude suit les clients vétérans qui ont terminé le programme, y compris ceux qui ont terminé le programme avec succès, ceux qui sont devenus admissibles au programme mais qui ont été jugés par la suite comme n'ayant pas besoin de réadaptation, ainsi que ceux qui ont été jugés comme ayant une diminution de la capacité de gain et qui ont continué à recevoir un paiement pour perte de revenus mais qui ne participaient plus au programme.

Taux de remplacement du revenu selon le degré d'invalidité et l'âge
Les taux de remplacement du revenu des clients recevant des prestations d'invalidité et des vétérans ne recevant pas de prestations d'invalidité ont été comparés dans une étude précédente utilisant les données du programme EVASM de 2013 (MacLean, Van Til et Poirier, 2016b). Les clients qui recevaient des prestations comprenaient ceux qui recevaient des pensions mensuelles en vertu de la *Loi sur les pensions* et/ou des indemnités forfaitaires en vertu de la Nouvelle Charte des anciens combattants. Les revenus de six groupes ont fait l'objet d'un examen, y compris cinq catégories de clients qui recevaient des prestations d'invalidité, groupés selon leur degré d'invalidité (moins de 5 %, de 5 % à 17 %, de 18 % à 27 %, de 28 % à 47 % et 48 % et plus), et un groupe qui ne recevait pas de prestations d'invalidité. Les taux de remplacement du revenu ont été calculés en comparant les revenus (revenus totaux et revenus d'emploi) à chacune des années après la libération par rapport à ceux de l'année avant la libération. Les revenus d'emploi constituent une partie des gains totaux qui comprennent les revenus salariaux et les revenus des travailleurs autonomes, mais excluent des prestations d'assurance salaire. Les taux de remplacement du revenu mesurent en moyenne le degré auquel chaque groupe a pu remplacer son revenu d'avant sa libération. Les taux de remplacement du revenu par groupe d'âge à la libération pour la sixième année après la libération ont été examinés. Afin d'examiner le degré de dépendance à l'égard des revenus d'emploi, la portion des revenus d'emploi par rapport aux revenus totaux a aussi été examinée selon le degré d'invalidité et l'âge. Afin de déterminer la répartition

des taux de remplacement à l’échelle des groupes de degré d’invalidité, la proportion de la population ayant un taux de remplacement de moins de 50 % et un remplacement de ses revenus avant la libération de plus de 100 % a été calculée pour la sixième année après la libération.

3. Résultats

3.1 Caractéristiques de la cohorte

La cohorte étudiée comprend 59 915 dossiers qui ont été couplés aux dossiers fiscaux des vétérans de la Force régulière au cours de l'année précédant leur libération et au cours des 3 premières années suivant leur libération (tableau 2). Ce groupe est appelé la cohorte de la Force régulière. La majorité (58 %) de cette cohorte n'était pas cliente d'ACC et 42 % était cliente d'ACC.

Parmi cette cohorte, la majorité (63 %) était âgée de 35 ans ou plus et était de sexe masculin. Plus de la moitié de la cohorte a été libérée après 20 années de service militaire ou plus et a été libérée volontairement. En ce qui a trait au grade, les MR subalternes et supérieurs représentaient 70 % de la cohorte. Environ la moitié de la cohorte a été libérée par l'Armée de terre, suivie par l'Aviation (32 %) et la Marine (17 %). En 2017, la moitié des membres de la Force régulière récemment libérés vivaient au Québec ou en Ontario. Ensemble, moins de 20 % vivaient dans les provinces de l'Atlantique.

Cette étude a également comparé les clients et les non-clients selon les caractéristiques démographiques et de service militaire. Les clients étaient plus susceptibles que les non-clients d'être plus âgés, d'avoir servi pendant de plus longues périodes et d'avoir été libérés pour raisons médicales. La grande majorité (83 %) des clients étaient âgés de 35 ans et plus, contre environ la moitié des non-clients. Soixante-neuf pour cent des clients comptaient 20 années de service militaire ou plus, contre 41 % des non-clients. Près de la moitié des clients ont été libérés pour raisons médicales, contre seulement 7 % des non-clients. Dans certains domaines, les clients et les non-clients étaient similaires, notamment en ce qui concerne la proportion de femmes, la branche et la province de résidence.

Tableau 2 : Caractéristiques de la cohorte de la Force régulière* par statut de client

		Clients 42 %		Non-clients 58 %		Total 100 %	
		n	%	n	%	n	%
Total		25 015	100 %	34 675	100 %	59 690	100 %
Âge à la libération	25 ans et moins	830	3,3 %	9 130	26,3 %	9 960	16,7 %
	25-29	1 575	6,3 %	5 235	15,1 %	6 815	11,4 %
	30-34	1 900	7,6 %	3 450	9,9 %	5 345	9,0 %
	35-39	3 755	15,0 %	3 570	10,3 %	7 325	12,3 %
	40-44	6 520	26,1 %	5 200	15,0 %	11 720	19,6 %
	45-49	5 080	20,3 %	3 725	10,7 %	8 800	14,7 %
	50-54	3 710	14,8 %	3 070	8,9 %	6 785	11,4 %
	55-59	1 495	6,0 %	1 160	3,3 %	2 655	4,4 %
	60-64	145	0,6 %	135	0,4 %	280	0,5 %
	65 ans et plus	X	X	X	X	X	X
Sexe	Hommes	21 750	86,9 %	29 760	85,8 %	51 515	86,3 %
	Femmes	3 260	13,0 %	4 915	14,2 %	8 175	13,7 %
Années de service	Moins de 2 années	335	1,3 %	9 265	26,7 %	9 600	16,1 %
	2 à 9	3 095	12,4 %	7 915	22,8 %	11 010	18,4 %
	10 à 19	4 360	17,4 %	3 250	9,4 %	7 605	12,7 %
	20 années et plus	17 220	68,8 %	14 245	41,1 %	31 465	52,7 %
Type de libération	Involontaire	400	1,6 %	2 340	6,7 %	2 740	4,6 %
	Raisons médicales	11 695	46,8 %	2 360	6,8 %	14 055	23,5 %
	Volontaire	10 075	40,3 %	25 945	74,8 %	36 020	60,3 %
	Âge de la retraite	1 830	7,3 %	2 420	7,0 %	4 250	7,1 %
	Service terminé	1 015	4,1 %	1 610	4,6 %	2 625	4,4 %
	Raisons inconnues	X	X	X	X	X	X
Grade à la libération	Officier	3 525	14,1 %	6 010	17,3 %	9 530	16,0 %
	MR supérieur	9 920	39,7 %	7 220	20,8 %	17 140	28,7 %
	MR subalterne	10 960	43,8 %	13 605	39,2 %	24 570	41,2 %
	Entrée	605	2,4 %	7 840	22,6 %	8 450	14,2 %
Branche à la libération	Armée de terre	13 595	54,3 %	17 390	50,2 %	30 985	51,9 %
	Marine	3 455	13,8 %	6 415	18,5 %	9 870	16,5 %
	Aviation	7 960	31,8 %	10 875	31,4 %	18 835	31,6 %
Province en 2017	Terre-Neuve-et-Labrador	685	2,7 %	805	2,3 %	1 490	2,5 %
	Île-du-Prince-Édouard	210	0,8 %	205	0,6 %	415	0,7 %
	Nouvelle-Écosse	2 960	11,8 %	3 115	9,0 %	6 075	10,2 %
	Nouveau-Brunswick	1 665	6,7 %	1 455	4,2 %	3 120	5,2 %
	Québec	5 190	20,7 %	7 490	21,6 %	12 680	21,2 %
	Ontario	7 105	28,4 %	10 010	28,9 %	17 115	28,7 %
	Manitoba	770	3,1 %	925	2,7 %	1 695	2,8 %
	Saskatchewan	305	1,2 %	650	1,9 %	955	1,6 %
	Alberta	2 920	11,7 %	3 930	11,3 %	6 850	11,5 %
	Colombie-Britannique	2 290	9,2 %	3 345	9,6 %	5 635	9,4 %
	Yukon	15	0,1 %	45	0,1 %	60	0,1 %
	Territoires du Nord-Ouest	35	0,1 %	70	0,2 %	105	0,2 %
	Nunavut	X	X	20	X	20	X
	Autre	850	3,4 %	2 615	7,5 %	3 465	5,8 %

* Population couplée aux dossiers fiscaux dans l'année précédant la libération et les 3 premières années suivant la libération.
Peut ne pas concorder, les chiffres ont été arrondis au multiple de 5 ou de 10 le plus près.

3.2 Tendances et sources des revenus

Le revenu total de l'année précédant la libération était de 70 720 $ en dollars constants de 2017 (figure 2). Au cours de l'année de la libération, le revenu total a augmenté à 91 730 $, puis a diminué à 68 370 $ au cours de la première année suivant la libération. Le revenu total a ensuite augmenté de manière assez régulière pendant 10 ans après la libération. Le revenu après la libération a fini par atteindre le revenu avant la libération au bout de 3 ans après la libération. Le pic de revenu dans l'année de la libération est en grande partie dû à d'autres revenus, liés aux indemnités de départ. La principale source de revenus chaque année après la libération était les gains, suivis des pensions et des transferts gouvernementaux. Les gains étaient au plus bas (40 180 $) au cours de la première année suivant la libération et, bien que les gains aient augmenté par la suite, les vétérans n'ont pas retrouvé leur niveau de gains d'avant la libération. Les transferts gouvernementaux, y compris les prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale, ont augmenté de façon constante, passant de 770 $ dans l'année précédant la libération à 5 580 $ au cours de la 19e année suivant la libération.

Figure 2 : Revenu total par source

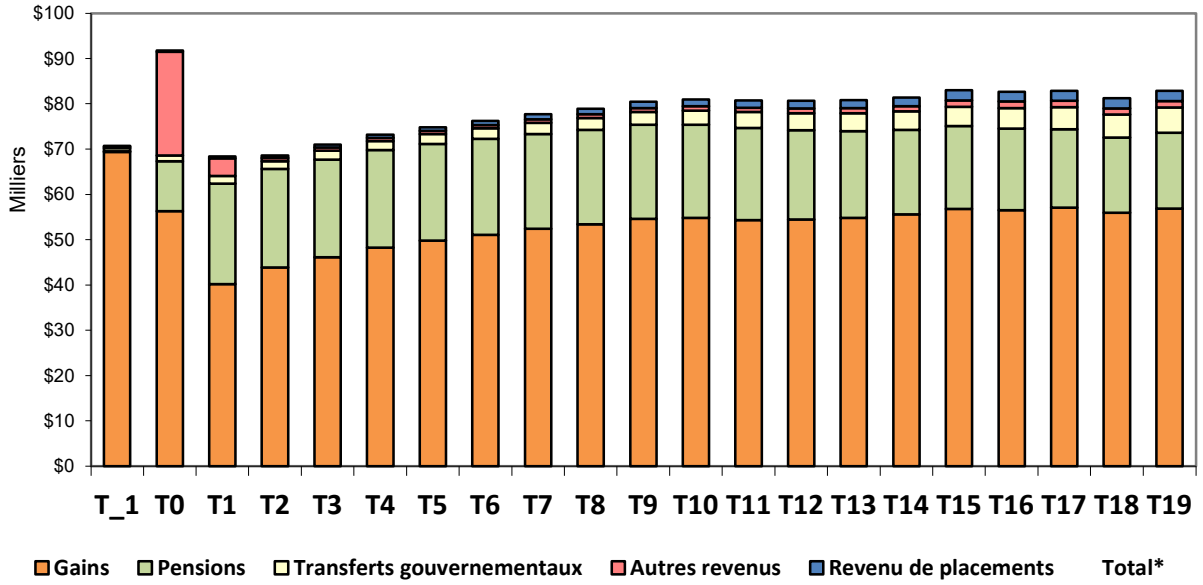

Remarque : Le revenu total correspond au revenu avant impôt du vétéran exprimé en dollars constants de 2017. Inclut le revenu provenant du revenu imposable (y compris l'allocation pour perte de revenus d'ACC) et les transferts gouvernementaux, mais n'inclut pas les prestations d'invalidité d'ACC qui ne sont pas imposables.
*La somme peut ne pas correspondre au total indiqué, les chiffres ont été arrondis.

Les taux les plus élevés en matière de réception de prestations d'AE et de faible revenu ont été enregistrés au cours de la première année suivant la libération (figure 3). Le taux de réception de prestations d'AE était de 5 % pendant l'année précédant la libération, il est passé à 11 % pendant l'année de la libération et a atteint un sommet de 16 % pendant la première année suivant la libération. Le taux de réception de prestations d'AS ou du SRG est resté à 1 % pendant toute la période précédant et suivant la libération. Le taux de faible revenu était de 4 % au cours de l'année précédant la libération et de l'année de la libération et a augmenté à 7 % au cours de la première année suivant la libération, avant de diminuer progressivement pour se stabiliser à 3 % à partir de la treizième année suivant la libération.

Figure 3 : Réception de prestations d'AE ou d'AS/du SRG et taux de faible revenu

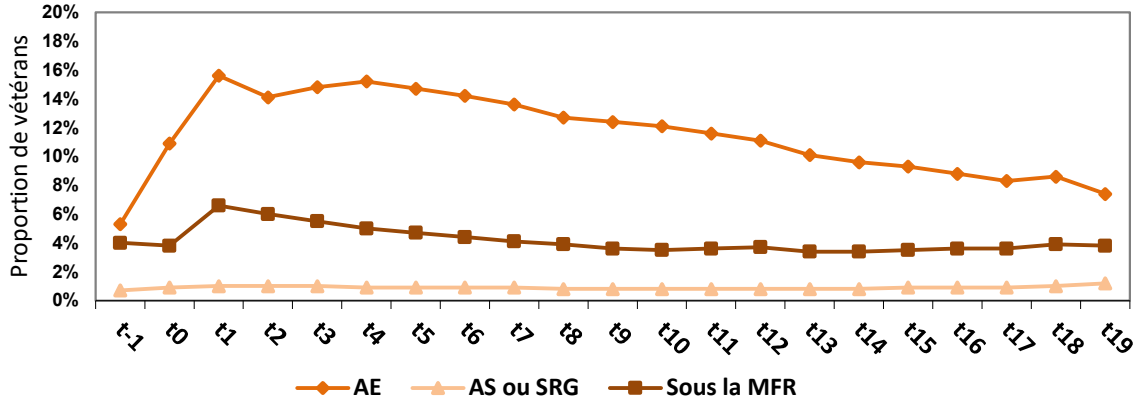

Remarque : La mesure de faible revenu est avant impôt. Les prestations d'AE au cours de l'année précédant la libération comprendraient principalement les personnes recevant des prestations de maternité ou de paternité.

La réception de prestations d'AE ou d'AS et le taux de faible revenu après la libération étaient plutôt temporaires, alors que 42 % ont reçu des prestations d'AE au moins un an après la libération. Le taux de vétérans recevant des prestations d'AS ou le SRG au moins un an après la libération était de 4 %. Dix-sept pour cent (17 %) des vétérans se sont retrouvés dans une situation de faible revenu au moins un an après leur libération (figure 4).

Figure 4 : Réception de prestations d'AE, d'AS et du SRG**,** et faible revenu après la libération

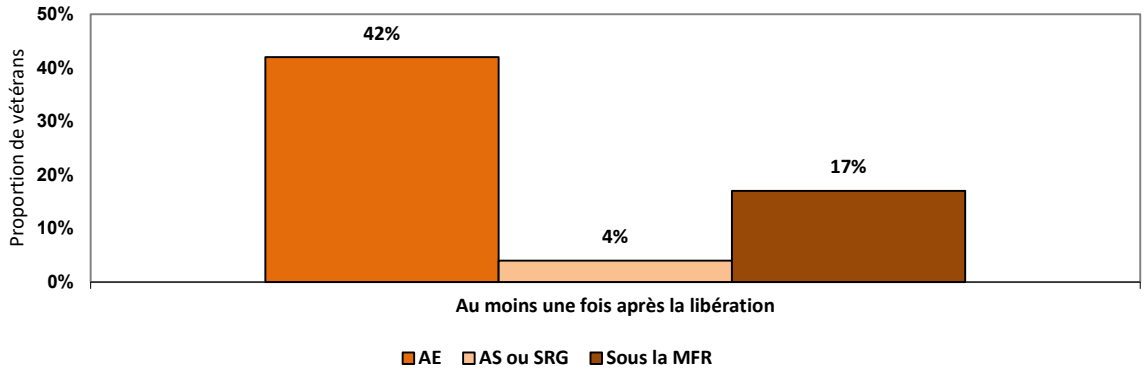

3.3 Revenu total par caractéristique de la cohorte

La baisse du revenu entre l'année précédant la libération et la moyenne des 3 premières années suivant la libération était de 2 % pour la cohorte de la Force régulière. La présente section examine cette variation des revenus en fonction de diverses caractéristiques du service militaire et démographiques.

Le revenu augmentait avec l'âge pendant l'année précédant la libération, passant de 27 550 $ pour les moins de 25 ans à 116 860 $ pour la catégorie des 60 à 64 ans. Les revenus ont diminué après la libération pour chaque groupe d'âge, sauf pour les moins de 25 ans et la catégorie des 40 à 49 ans dont les revenus ont augmenté. Les vétérans âgés de 60 à 64 ans, bien qu'ayant le revenu après la libération le plus élevé, ont connu la plus forte baisse de revenu, soit 19 %, suivies des vétérans âgés de 55 à 59 ans, avec une baisse de 13 % (figure 5).

Figure 5 : Variation du revenu total selon l'âge au moment de la libération

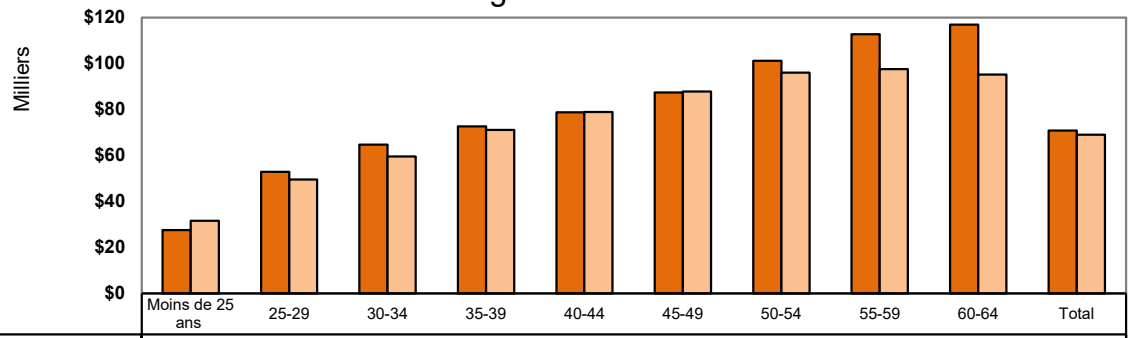

	Moins de 25 ans	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	Total
Année avant la libération	27 550 $	52 860 $	64 700 $	72 530 $	78 740 $	87 370 $	101 140 $	112 570 $	116 860 $	70 720 $
Après la libération (moy. 3 ans)	31 490 $	49 440 $	59 520 $	70 980 $	78 790 $	87 800 $	95 930 $	97 500 $	95 130 $	68 990 $
Variation	14 %	-6 %	-8 %	-2 %	%	%	-5 %	-13 %	-19 %	-2 %

Le revenu total avant et après la libération a augmenté considérablement selon la durée du service militaire. Les vétérans de la Force régulière qui ont servi pendant 20 ans ou plus avaient un revenu total avant leur libération de 89 580 $, comparativement à 21 470 $ pour ceux qui avaient moins de deux ans de service. De même, le revenu après la libération variait considérablement entre ces deux groupes, s'élevant respectivement à 88 620 $ et 30 020 $. Ceux qui ont connu les plus fortes baisses de revenus après leur libération comptaient entre 2 et 19 années de service (13 %) [figure 6].

Figure 6 : Variation du revenu total en fonction de la durée du service militaire

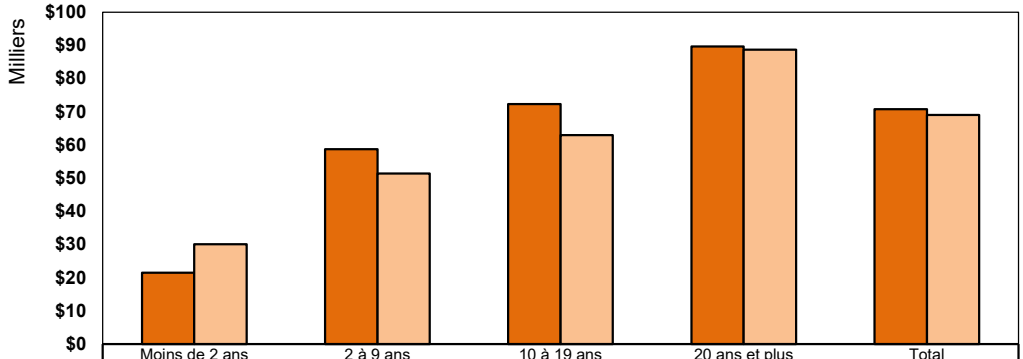

	Moins de 2 ans	2 à 9 ans	10 à 19 ans	20 ans et plus	Total
Année avant la libération	21 470 $	58 700 $	72 280 $	89 580 $	70 720 $
Après la libération (moy. 3 ans)	30 020 $	51 330 $	62 950 $	88 620 $	68 990 $
Variation	39.8 %	-12.6 %	-12.9 %	-1.1 %	-2.4 %

Le revenu total variait considérablement selon le type de libération (les types de libération sont décrits à l'annexe B). Les vétérans libérés pour cause de retraite avaient un revenu avant leur libération de 123 500 $. À l'autre bout du spectre, le revenu des vétérans avant une libération involontaire était de 36 920 $. On observe une tendance similaire en ce qui a trait au revenu après la libération, le plus élevé étant de 121 020 $ pour les vétérans ayant atteint l'âge de la retraite et le plus bas de 33 070 $ dans le cas des libérations involontaires. Ce sont les vétérans dont les libérations relèvent de raisons médicales qui ont connu la plus forte baisse de revenu, soit 16 %, de 75 040 $ à 63 300 $ (figure 7).

Figure 7 : Variation du revenu total par type de libération

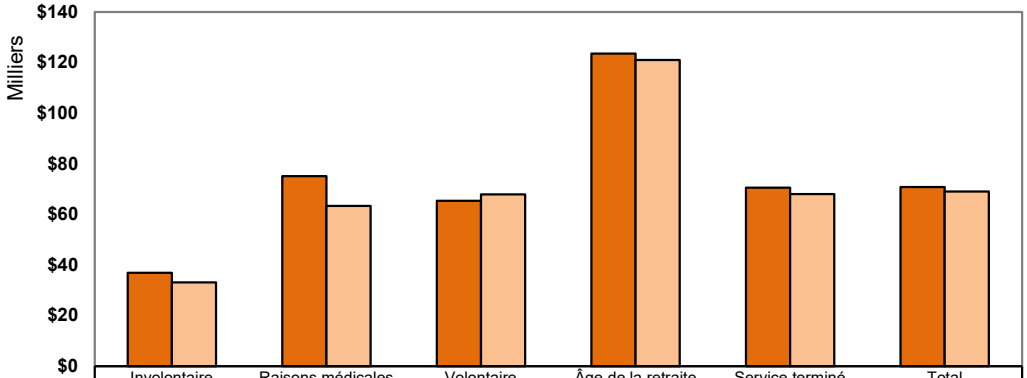

	Involontaire	Raisons médicales	Volontaire	Âge de la retraite	Service terminé	Total
Année avant la libération	36 920 $	75 040 $	65 400 $	123 500 $	70 500 $	70 720 $
Après la libération (moy. 3 ans)	33 070 $	63 300 $	67 900 $	121 020 $	67 990 $	68 990 $
Variation	-10.4 %	-15.6 %	3.8 %	-2.0 %	-3.6 %	-2.4 %

* voir l'annexe B pour plus de détails sur ces catégories

Sans surprise, les officiers avaient le revenu le plus élevé avant et après la libération, tandis que les grades d'entrée avaient le revenu le plus bas dans les deux périodes. Les revenus après la libération étaient plus élevés que les revenus avant la libération pour les officiers et les grades d'entrée et plus bas pour tous les autres grades. Les grades d'entrée ont connu la plus forte augmentation de leur revenu après leur

libération (29 %), tandis que les MR subalternes ont connu la plus forte diminution (9 %) (figure 8).

Figure 8 : Variation du revenu total par grade

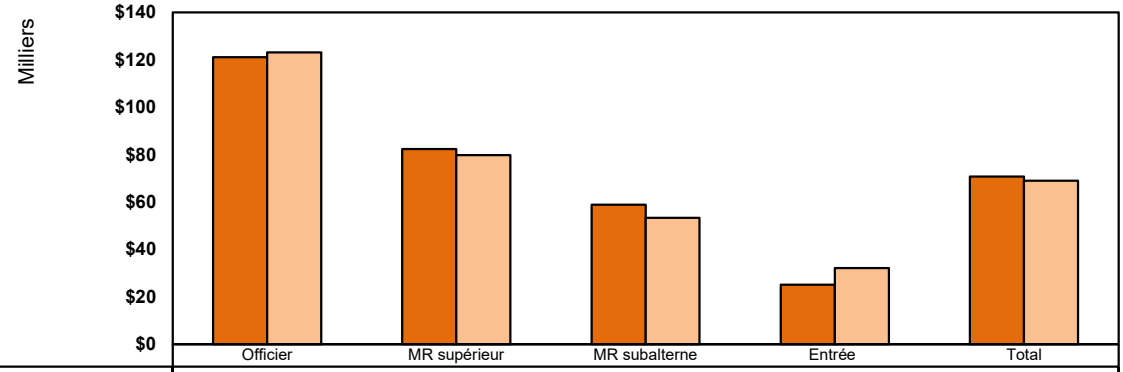

	Officier	MR supérieur	MR subalterne	Entrée	Total
Avant la libération	121 110 $	82 310 $	58 810 $	25 010 $	70 720 $
Après la libération (moy. 3 ans)	123 030 $	79 730 $	53 320 $	32 140 $	68 990 $
Variation	1.6 %	-3.1 %	-9.3 %	28.5 %	-2.4 %

* voir l'annexe B pour plus de détails sur ces catégories

Le revenu après la libération de la cohorte de la Force régulière variait de 62 110 $ pour les vétérans de l'Armée de terre à 79 820 $ pour les vétérans de l'Aviation. Les vétérans de l'Aviation avaient également le revenu le plus élevé avant leur libération. La plus forte baisse de revenu (8 %) a été enregistrée chez les vétérans libérés de la Marine (figure 9).

Figure 9 : Variation du revenu total par branche de service

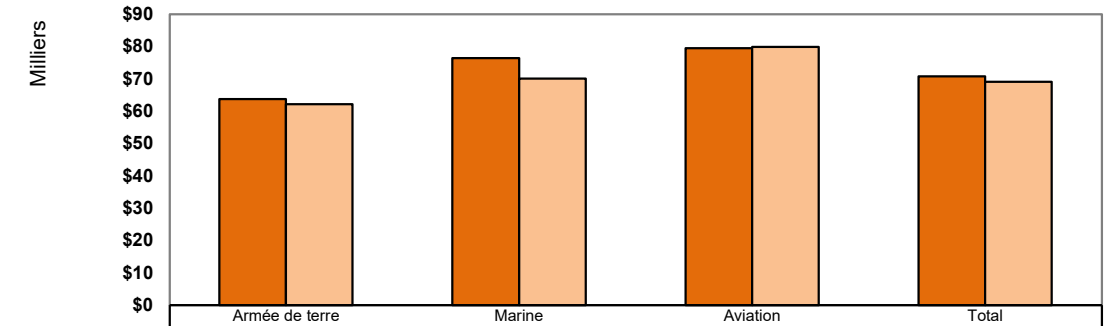

	Armée de terre	Marine	Aviation	Total
Année avant la libération	63 650 $	76 370 $	79 410 $	70 720 $
Après la libération (moy. 3 ans)	62 110 $	69 980 $	79 820 $	68 990 $
Variation	-2.4 %	-8.4 %	0.5 %	-2.4 %

Les vétérans qui vivaient au Yukon avaient les revenus les plus faibles après leur libération, soit 48 650 $, suivis de ceux qui vivaient à l'extérieur du Canada (55 860 $) et au Nouveau-Brunswick (59 520 $). Les vétérans qui vivaient dans les Territoires du Nord-Ouest avaient le revenu après leur libération le plus élevé, soit 78 910 $. Les vétérans qui vivaient en Ontario (2 %), en Saskatchewan (4 %), en Alberta (11 %), dans les Territoires du Nord-Ouest (9 %) et au Nunavut (38 %) ont tous connu une augmentation de leur revenu après leur libération. La baisse la plus importante a été enregistrée chez les vétérans qui vivaient à l'Île-du-Prince-Édouard (14 %), supérieure

à la baisse moyenne globale de 2 %. D'importantes baisses de revenu ont également été enregistrées chez les vétérans qui vivaient dans les provinces de l'Atlantique ainsi qu'en Colombie-Britannique, au Yukon et à l'extérieur du Canada (figure 10).

Figure 10 : Variation du revenu total par province de résidence en 2017

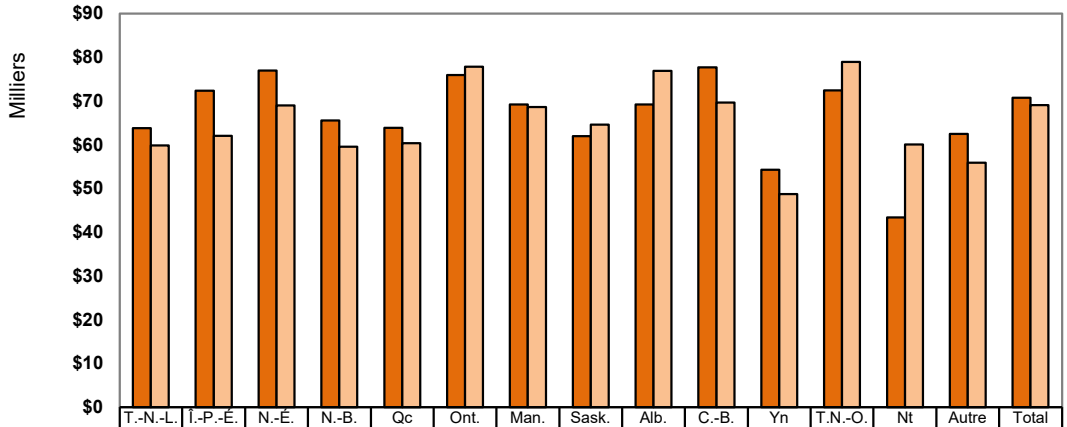

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt	Autre	Total
Année avant la libération	63 770$	72 310$	76 920$	65 470$	63 820$	75 920$	69 170$	61 920$	69 180$	77 630$	54 220$	72 350$	43 370$	62 430$	70 720$
Après la libération (moy. 3 ans)	59 800$	61 960$	68 910$	59 520$	60 340$	77 760$	68 570$	64 540$	76 810$	69 630$	48 650$	78 910$	60 010$	55 860$	68 990$
Variation	-6.2 %	-14.3 %	-10.4 %	-9.1 %	-5.5 %	2.4 %	-0.9 %	4.2 %	11.0 %	-10.3 %	-10.3 %	9.1 %	38.4 %	-10.5 %	-2.4 %

3.4 Clients et non-clients d'ACC

Quarante-deux pour cent (42 %) de la cohorte de la Force régulière étaient des clients, tandis que 58 % étaient des non-clients. La présente section compare le revenu total, les gains, les revenus de pension et les faibles revenus entre les clients et les non-clients.

Le revenu total des clients avant leur libération s'élevait à 79 680 $, contre 74 330 $ après leur libération, soit une baisse de 7 %. Il y a eu une augmentation (1 %) du revenu des non-clients, qui est passé de 64 260 $ à 65 150 $ (figure 11).

Figure 11 : Variation du revenu total selon le statut de client

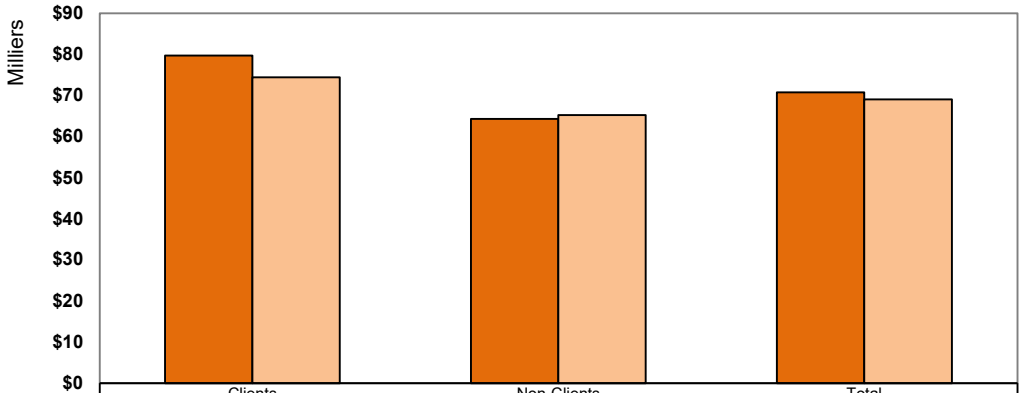

	Clients	Non-Clients	Total
Avant la libération (t-1)	79 680 $	64 260 $	70 720 $
Après la libération (moy. 3 ans)	74 330 $	65 150 $	68 990 $
Variation	-6.7%	1.4%	-2.4%

Les gains avant la libération étaient plus élevés pour les clients (78 650 $) que pour les non-clients (63 300 $), tandis que les gains après la libération étaient moins élevés pour les clients (39 780 $) que pour les non-clients (45 110 $). Les gains des clients ont diminué de 50 % et ceux des non-clients de 29 % (figure 12).

Figure 12 : Variation des gains moyens* par statut de client

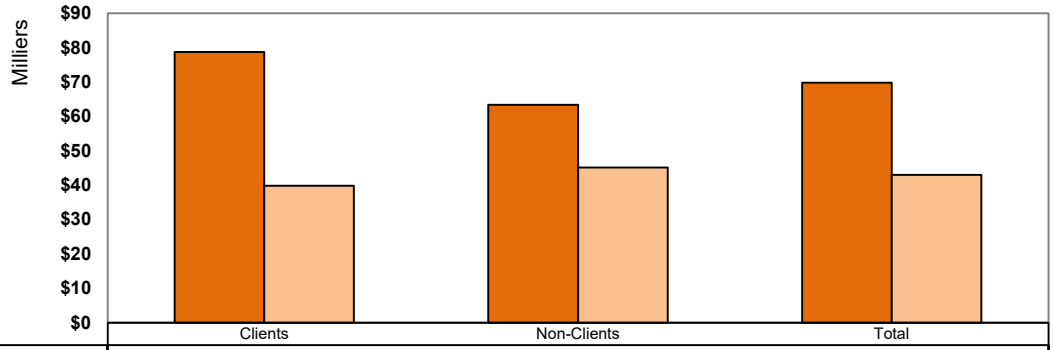

	Clients	Non-Clients	Total
Avant la libération (t-1)	78 650 $	63 300 $	69 770 $
Après la libération (moy. 3 ans)	39 780 $	45 110 $	42 990 $
Variation	-49.4 %	-28.7 %	-38.4 %
Pourc. popul. (%) avant lib.	100 %	99 %	99 %
Pourc. popul. (%) après lib.	88 %	96 %	93 %

* Parmi les vétérans ayant des gains

Les revenus de pension avant la libération étaient faibles : 17 400 $ pour les clients et 18 150 $ pour les non-clients. Les revenus de pension après la libération ont augmenté à 35 020 $ pour les clients et à 39 030 $ pour les non-clients. Dans l'ensemble, les revenus de pension après la libération étaient de 36 710 $ (figure 13).

Figure 13 : Variation des revenus de pension moyens* par statut de client

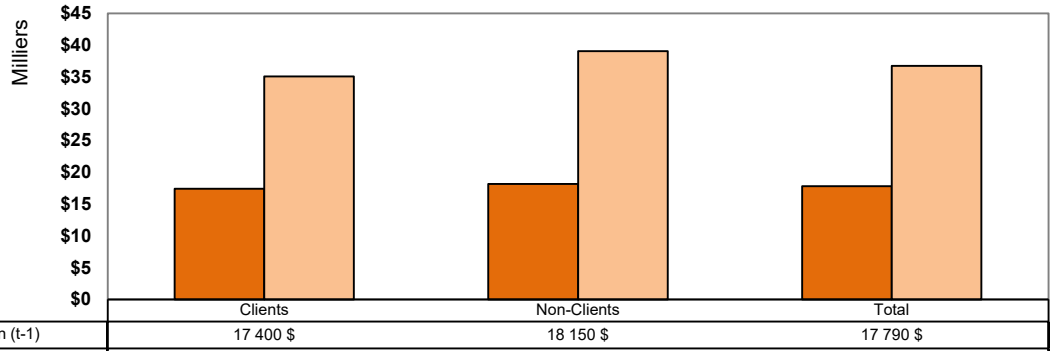

	Clients	Non-Clients	Total
Avant la libération (t-1)	17 400 $	18 150 $	17 790 $
Après la libération (moy. 3 ans)	35 020 $	39 030 $	36 710 $
Variation	101.3 %	115.0 %	106.4 %
Pourc. popul. (%) avant lib.	1 %	1 %	1 %
Pourc. popul. (%) après lib.	82 %	43 %	59 %

* Parmi les vétérans qui reçoivent une pension

3.5 Variations dans les revenus, les faibles revenus et les clients d'ACC

Les vétérans ayant servi moins de 2 ans (40 %), les résidents du Nunavut (38 %) et ceux qui occupaient des grades d'entrée (29 %) ont connu les plus fortes augmentations de revenu après leur libération (tableau 3). En ce qui concerne les baisses de revenu, les vétérans âgés de 60 à 64 ans (19 %), les femmes (19 %) et les personnes libérées pour raisons médicales (16 %) ont connu les baisses les plus importantes, par rapport à une baisse globale de 2 %. Les femmes, qui ne représentaient que 14 % de la cohorte, étaient moins susceptibles d'être clientes (40 %) que l'ensemble de la cohorte (42 %). Toutefois, la majorité (83 %) des vétérans libérés pour raisons médicales étaient des clients d'ACC, et ils représentaient 24 % de la cohorte. Les vétérans âgés de 60 à 64 ans (56 %) étaient plus susceptibles d'être des clients que la moyenne et ils représentaient 4 % de la cohorte (tableau 3).

Tableau 3 : Variation du revenu total par caractéristique

	Variation Année avant la libération et moyenne des 3 années après la libération	**Pourc. clients (n = 25 015)**	**Pourc. cohorte (n = 59 690)**
Total	-2,4 %	42 %	100 %
Augmentations les plus importantes			
Service inférieur à 2 ans	+ 40 %	4 %	16 %
Résident du Nunavut	+ 38 %	x	x
Entrée	+ 29 %	7 %	14 %
Diminutions les plus importantes			
Catégorie d'âge (60 à 64 ans)	- 19 %	56 %	4 %
Femmes	- 19 %	40 %	14 %
Lib. pour raisons médicales	- 16 %	83 %	24 %

Dans l'ensemble, 17 % des familles de vétérans ont connu un faible revenu au moins une année après la libération. Les non-clients étaient plus susceptibles que les clients d'avoir connu un faible revenu au moins une année après la libération, soit 22 % et 11 % respectivement. La majorité (73 %) des vétérans qui ont connu un faible revenu étaient des non-clients. Le taux plus élevé de faibles revenus chez les non-clients était principalement dû à leur plus jeune âge. Les vétérans plus jeunes avaient des taux plus élevés de faible revenu (figure 14).

Figure 14 : Faible revenu au moins une année après la libération, par âge et statut de client

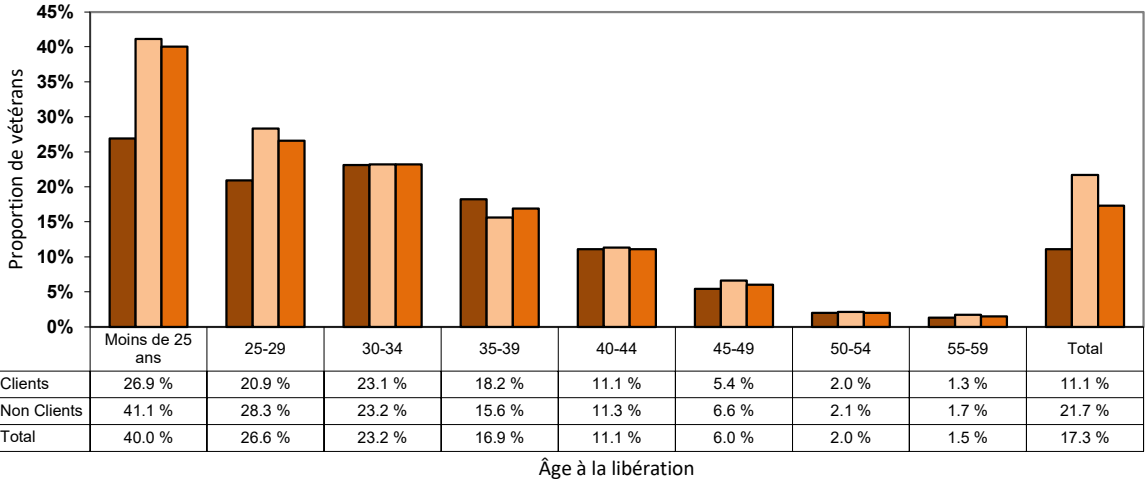

	Moins de 25 ans	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	Total
Clients	26.9 %	20.9 %	23.1 %	18.2 %	11.1 %	5.4 %	2.0 %	1.3 %	11.1 %
Non Clients	41.1 %	28.3 %	23.2 %	15.6 %	11.3 %	6.6 %	2.1 %	1.7 %	21.7 %
Total	40.0 %	26.6 %	23.2 %	16.9 %	11.1 %	6.0 %	2.0 %	1.5 %	17.3 %

Remarque : La mesure du faible revenu est indiquée avant impôt.

Les vétérans âgés de 55 à 59 ans au moment de leur libération (2 %), ceux libérés à l'âge de la retraite (2 %) et les officiers (6 %) affichaient les taux les plus faibles de faible revenu au moins une année après leur libération. Les vétérans libérés involontairement (45 %), ceux libérés avec moins de 2 années de service (43 %) ou ceux libérés à des grades d'entrée (41 %) avaient les taux les plus élevés de faible revenu. Dans ces 3 sous-populations, moins de 15 % étaient des clients d'ACC, contre 42 % de la population. La libération involontaire représentait 5 % de la population, tandis que les vétérans ayant servi pendant moins de 2 années ou libérés à des grades d'entrée représentaient 16 % et 14 % de la population (tableau 4).

Tableau 4 : Faible revenu chez les vétérans de la Force régulière au moins une année après leur libération, par caractéristique

	Taux de faible revenu	Pourc. clients (n = 25 015)	Pourc. popul. (n = 59 690)
Total	17 %	42 %	100 %
Taux de faible revenu			
Âgés de 55 à 59 ans	2 %	56 %	4 %
Âge de la retraite	2 %	43 %	7 %
Officier	6 %	37 %	16 %
Taux les plus élevés			
Libérations involontaires	45 %	15 %	5 %
Moins de 2 années de service	43 %	4 %	16 %
Entrée	41 %	7 %	14 %

3.6 Revenus d'emploi par industrie et continuité d'emploi

Le plus grand employeur des vétérans était l'administration publique (fédérale, provinciale, municipale et régionale), représentant plus du tiers des vétérans qui y travaillaient dans l'année après leur libération (figure 16). Viennent ensuite les services administratifs (8 %), le secteur manufacturier (7 %), le commerce de détail (5 %), la construction (4 %) et le transport et l'entreposage (4 %). Les six premières industries comptaient près des deux tiers de tous les vétérans employés. Pour plus de détails, voir l'annexe D.

Figure 16 : Vétérans par industrie principale au cours de l'année suivant leur libération

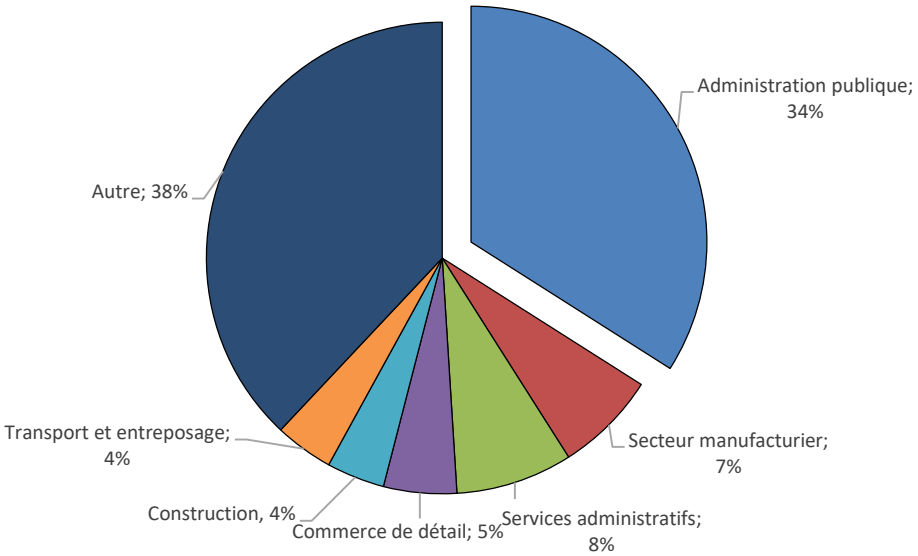

Il y avait de grandes variations dans les revenus d'emploi entre les industries dans lesquelles les vétérans étaient employés. Les gains des employés de l'administration publique (48 650 $) étaient légèrement supérieurs aux gains moyens de 40 040 $ (figure 17). Les gains étaient les plus élevés pour ceux qui travaillaient dans l'exploitation minière (y compris le pétrole et le gaz), les services publics et les services professionnels, où les vétérans gagnaient plus de 65 000 $ par année. Les gains étaient les plus faibles dans les secteurs de l'hébergement/des services de restauration, du commerce de détail et de l'agriculture, avec des gains inférieurs à 26 000 $ par an.

Figure 17 : Revenus d'emploi par industrie principale au cours de l'année suivant leur libération

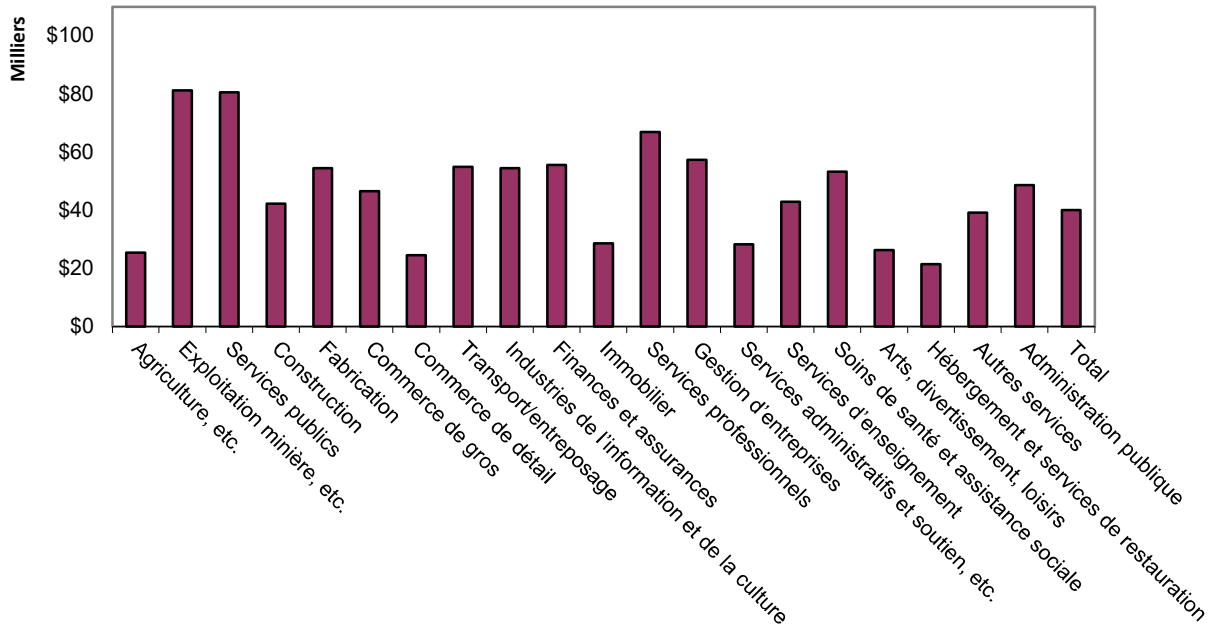

De nombreux vétérans qui avaient des revenus d'emploi après leur libération étaient restés chez le même employeur après leur libération du service militaire (figure 18). Plus de la moitié (60 %) des vétérans ont changé d'employeur et 40 % sont restés chez le même employeur au cours des 3 premières années après leur libération (continuité d'emploi). Les vétérans libérés en tant qu'officiers étaient les plus susceptibles d'avoir une continuité d'emploi (49 %) dans l'année suivant leur libération, suivis par ceux âgés de 50 à 54 ans, les MR supérieurs et ceux qui vivaient dans les Territoires du Nord-Ouest (48 %). Les vétérans ayant la plus faible continuité d'emploi sont des vétérans libérés involontairement (23 %), suivis de ceux libérés pour raisons médicales ou âgés de moins de 25 ans, tous deux à 24 %.

Figure 18 : Vétérans ayant une continuité d'emploi par caractéristique démographique et de service militaire

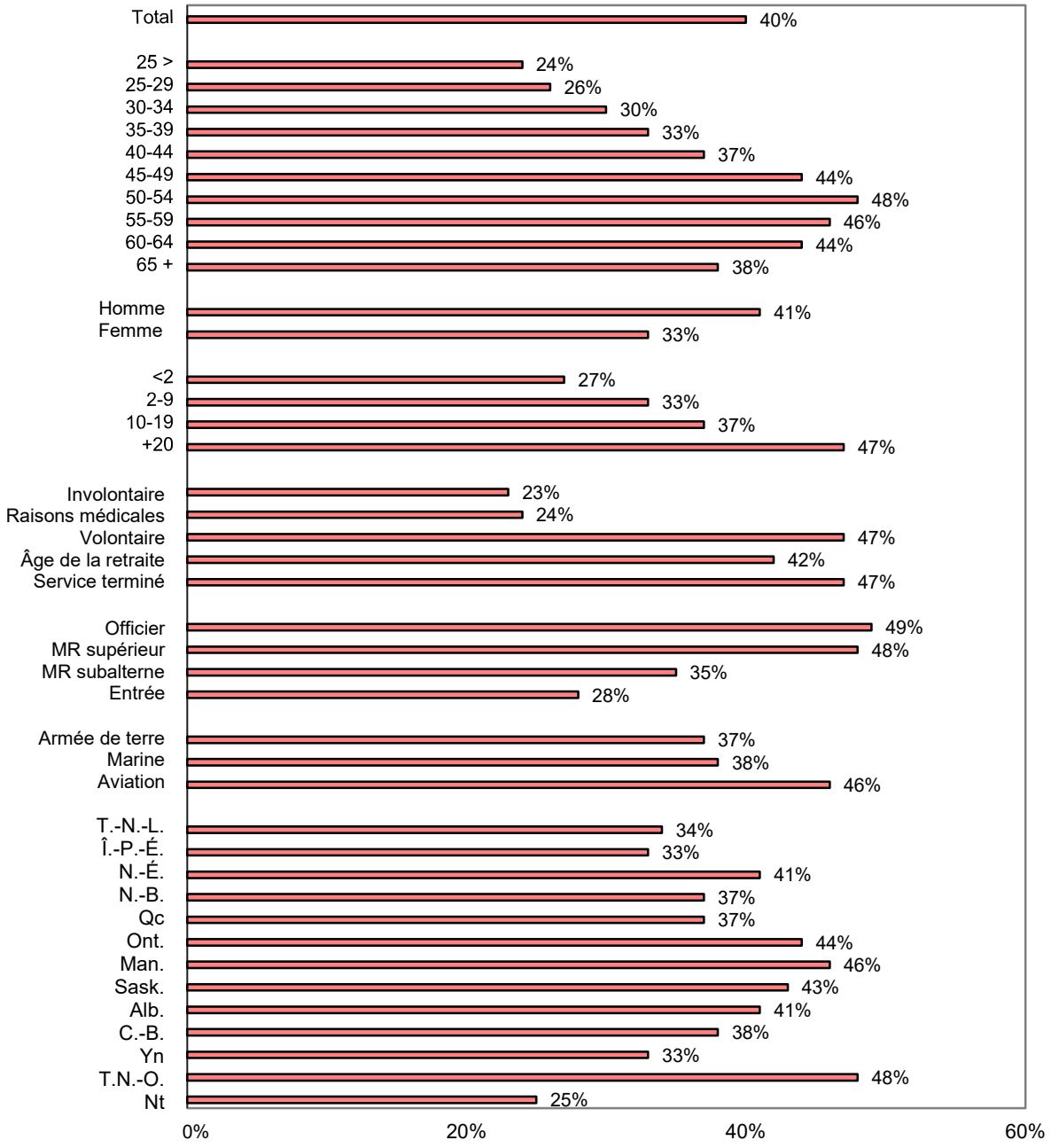

La continuité d'emploi (figure 19) était la plus élevée chez les vétérans travaillant dans les services publics (69 %), suivis par la fonction publique (62 %). La continuité d'emploi était la plus faible chez les vétérans travaillant dans les industries de l'hébergement et des services de restauration (22 %), suivies par l'immobilier (23 %).

Figure 19 : Vétérans ayant une continuité d'emploi par industrie au cours de l'année suivant leur libération

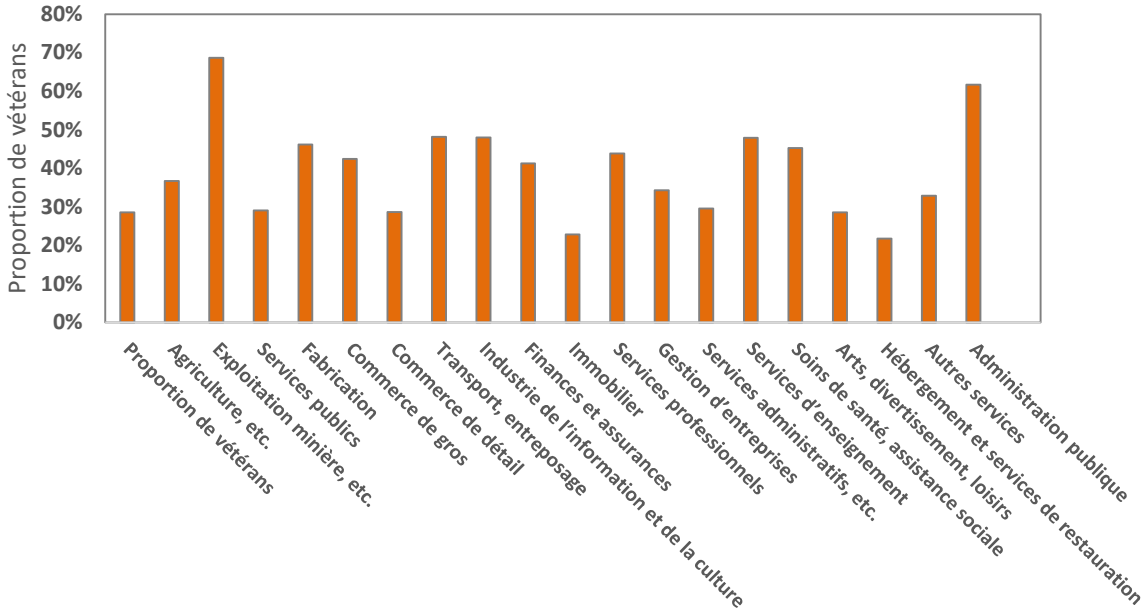

3.7 Familles

Les familles des vétérans de la Force régulière comptent beaucoup sur le revenu du vétéran, avant et après sa libération. L'année précédant leur libération, les revenus des vétérans représentaient 69 % du revenu familial total. Ce pourcentage est passé à 71 % dans l'année de leur libération, avant de chuter à 66 % dans l'année suivant leur libération, puis de remonter progressivement à 69 % d'ici la huitième année après la libération (figure 20).

Figure 20 : Part des vétérans dans le revenu familial total

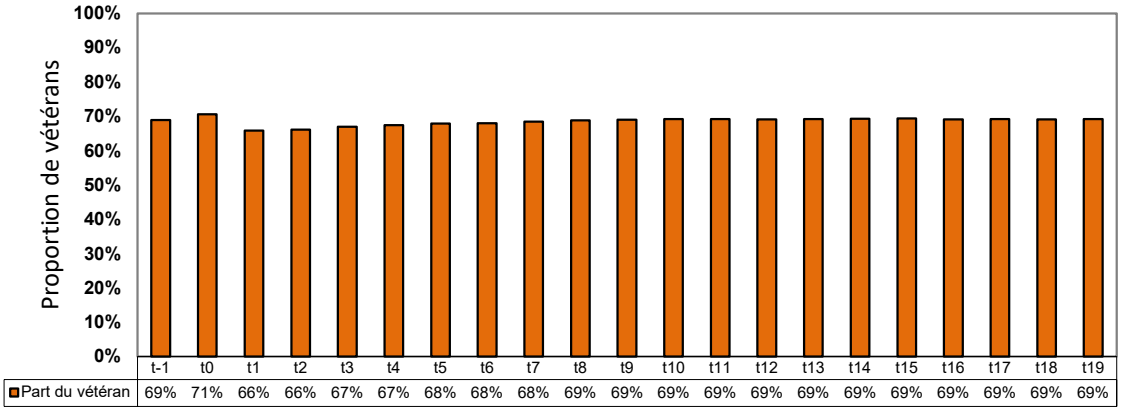

Les conjoints avaient en moyenne un revenu total de 39 140 $ dans l'année avant la libération du vétéran (figure 21). Ce montant a augmenté de 8 % pour atteindre 42 160 $ au cours des 3 premières années après la libération. Les gains représentaient la grande majorité du revenu total du conjoint, avant et après la libération, et ils ont augmenté de 2 % après la libération. D'autres sources de revenus, bien qu'assez faibles, ont également augmenté après la libération.

Figure 21 : Revenu du conjoint par source

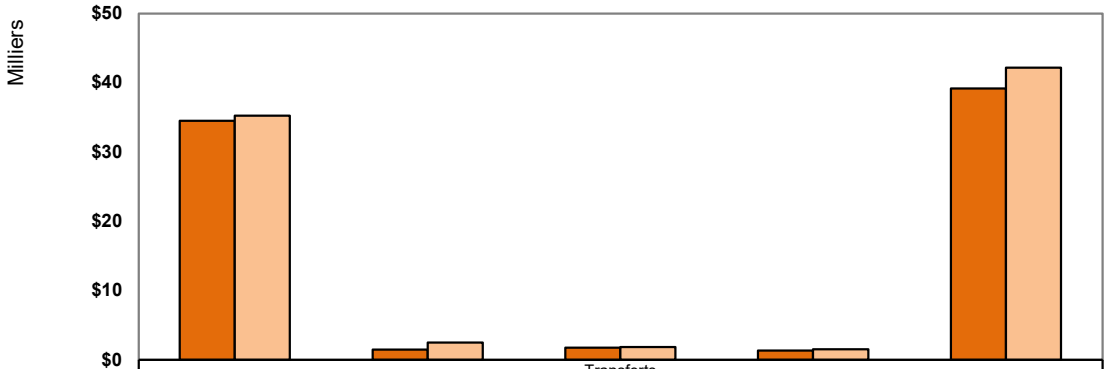

	Gains	Pension	Transferts gouvernementaux	Autre	Total
Année avant la libération	34 470 $	1 430 $	1 730 $	1 290 $	39 140 $
Après la libération (moy. 3 ans)	35 200 $	2 450 $	1 830 $	1 490 $	42 160 $
Variation	2.1 %	71.3 %	5.8 %	15.5 %	7.7 %

De nombreux vétérans ont vu leur situation familiale changer après leur passage à la vie civile. Six pour cent ont divorcé au cours des 3 premières années après la libération et 1 sur 10 s'est marié (tableau 6). Les taux de divorce les plus élevés ont été observés chez les vétérans âgés de 30 à 34 ans à leur libération, et chez les vétérans ayant de 10 à 19 ans de service, tous deux à 10 %. Viennent ensuite les vétérans libérés pour raisons médicales et les MR subalternes, tous deux affichant un taux de divorce de 8 %. Douze pour cent des vétérans n'avaient pas d'enfants avant leur libération mais ont eu au moins un enfant au cours des 3 premières années après leur libération.

Tableau 6 : Variation de la situation familiale avant et après la libération

	Population	**Pourc. cohorte (n = 59 915)**
Divorcé (de marié à célibataire)	3 855	6 %
Plus haut taux de divorce		
Âgés de 30 à 34 ans à leur libération	540	10 %
10 à 19 années de service	745	10 %
Libération pour raisons médicales	1 130	8 %
MR subalterne	1 965	8 %
Marié (de célibataire à marié)	7 385	12 %
A eu des enfants (de zéro à au moins un)	7 335	12 %

3.8 Hommes et femmes vétérans

Les femmes vétérans avaient un revenu inférieur à celui des hommes vétérans avant et après leur libération. En moyenne, le revenu avant la libération des femmes vétérans était de 64 490 $, contre 71 710 $ chez les hommes vétérans; cette différence s'explique, du moins en partie, par la durée moyenne de service plus courte des femmes. Après la libération, le revenu total des femmes a diminué de 19 %, contre une légère baisse de 0,2 % pour les hommes (figure 22).

Figure 22 : Revenu total par sexe

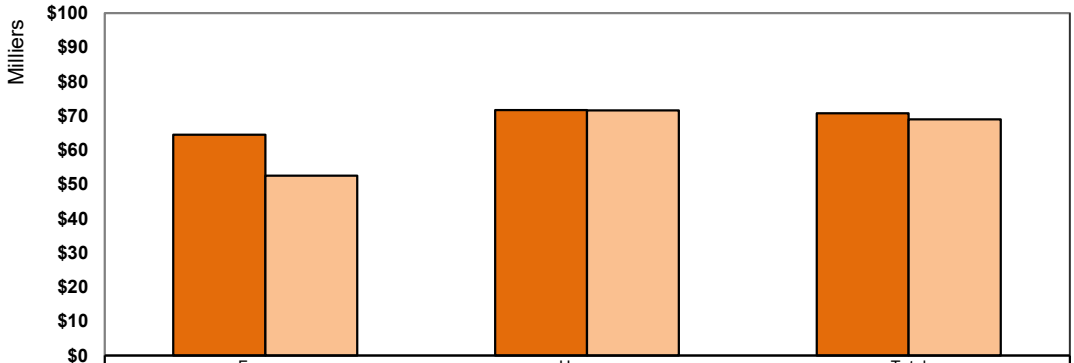

	Femme	Homme	Total
Année avant la libération	64 490 $	71 710 $	70 720 $
Après la libération (moy. 3 ans)	52 540 $	71 600 $	68 990 $
Variation	-18.5 %	-0.2 %	-2.4 %

Remarque : Le revenu total correspond au revenu avant impôt du vétéran exprimé en dollars constants de 2017.

Les femmes vétérans avaient des revenus d'emploi inférieurs à ceux des hommes, avant et après leur libération. En moyenne, le revenu d'emploi avant la libération des femmes était de 62 570 $, contre 70 910 $ pour les hommes. Après la libération, les revenus d'emploi des femmes ont diminué de 53 %, contre 36 % pour les hommes (figure 23).

Figure 23 : Revenus d'emploi moyens* par sexe

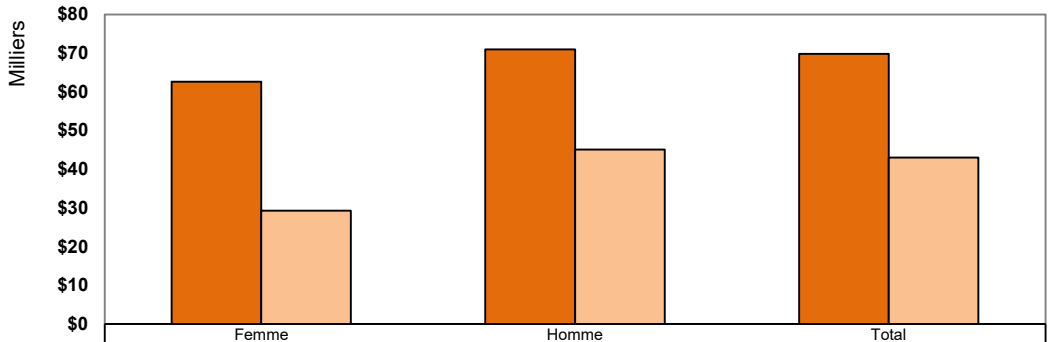

	Femme	Homme	Total
Avant la libération (t-1)	62 570 $	70 910 $	69 770 $
Après la libération (moy. 3 ans)	29 300 $	45 070 $	42 990 $
Variation	-53.2 %	-36.4 %	-38.4 %
Pourc. popul. (%) avant lib.	98 %	99 %	99 %
Pourc. popul. (%) après lib.	89 %	94 %	93 %

* Parmi les vétérans ayant des gains

Le revenu de pension avant la libération était de 14 760 $ pour les femmes et de 18 470 $ pour les hommes. Le revenu de pension après la libération est passé à 31 010 $ pour les femmes et à 37 480 $ pour les hommes. Dans l'ensemble, le revenu de pension moyen après la libération était de 36 710 $ (figure 24).

Figure 24 : Revenu de pension moyen* par sexe

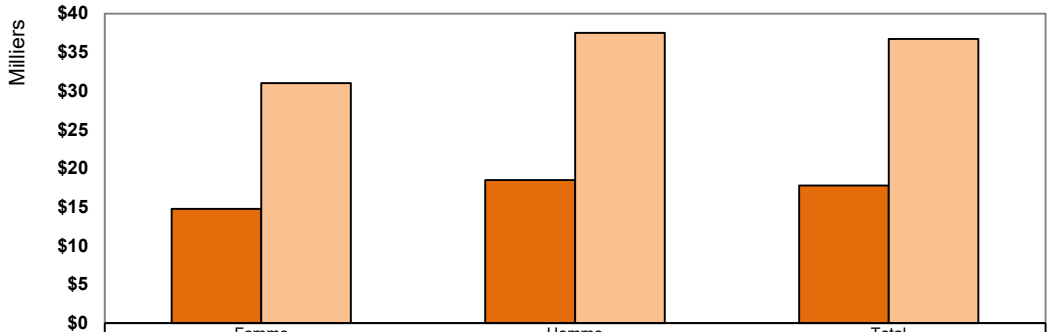

	Femme	Homme	Total
Avant la libération (t-1)	14 760 $	18 470 $	17 790 $
Après la libération (moy. 3 ans)	31 010 $	37 480 $	36 710 $
Variation	110.1 %	102.9 %	106.4 %
Pourc. popul. (%) avant lib.	1 %	1 %	1 %
Pourc. popul. (%) après lib.	51 %	61 %	59 %

* Parmi les personnes qui reçoivent une pension

Les femmes vétérans avaient des taux plus élevés de faible revenu au moins une année suivant la libération que les hommes vétérans, soit 21 % par rapport à 17 % (figure 25).

Figure 25 : Faible revenu par sexe

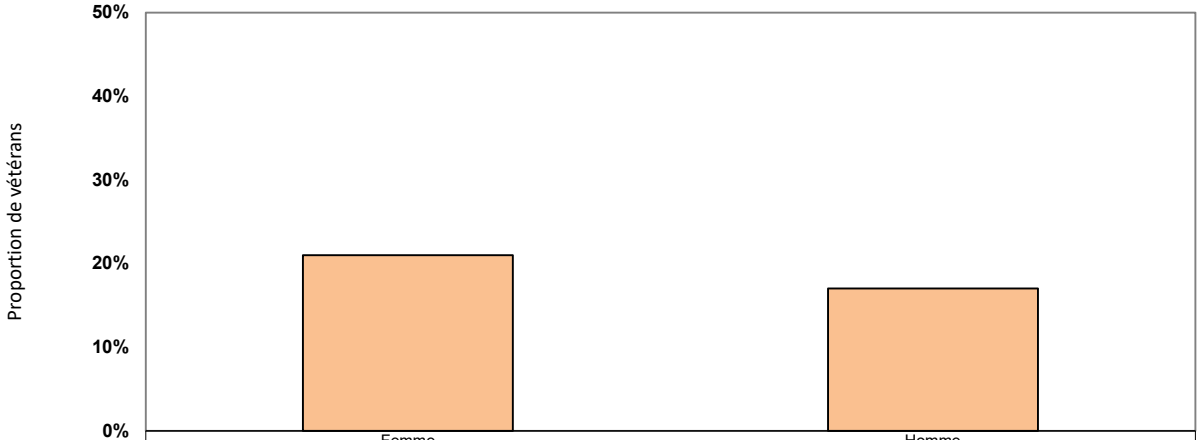

	Femme	Homme
Sous la MFR	21 %	17 %

Remarque : La mesure de faible revenu est avant impôt.

Le plus grand employeur des vétérans, hommes et femmes, était l'administration publique (fédérale, provinciale, municipale et régionale), représentant près de 40 % des femmes vétérans et le tiers des hommes vétérans (figure 26). Chez les femmes, ce secteur d'activité est suivi par les services administratifs (7 %), les soins de santé et le commerce de détail (6 % chacun). Chez les hommes, après l'administration publique, les industries les plus courantes sont les services administratifs et la fabrication (8 % chacun). Les femmes étaient beaucoup plus susceptibles de travailler dans les soins de santé, tandis que les hommes étaient plus susceptibles de travailler dans la fabrication et la construction.

Figure 26 : Industrie principale dans l'année suivant la libération, par sexe

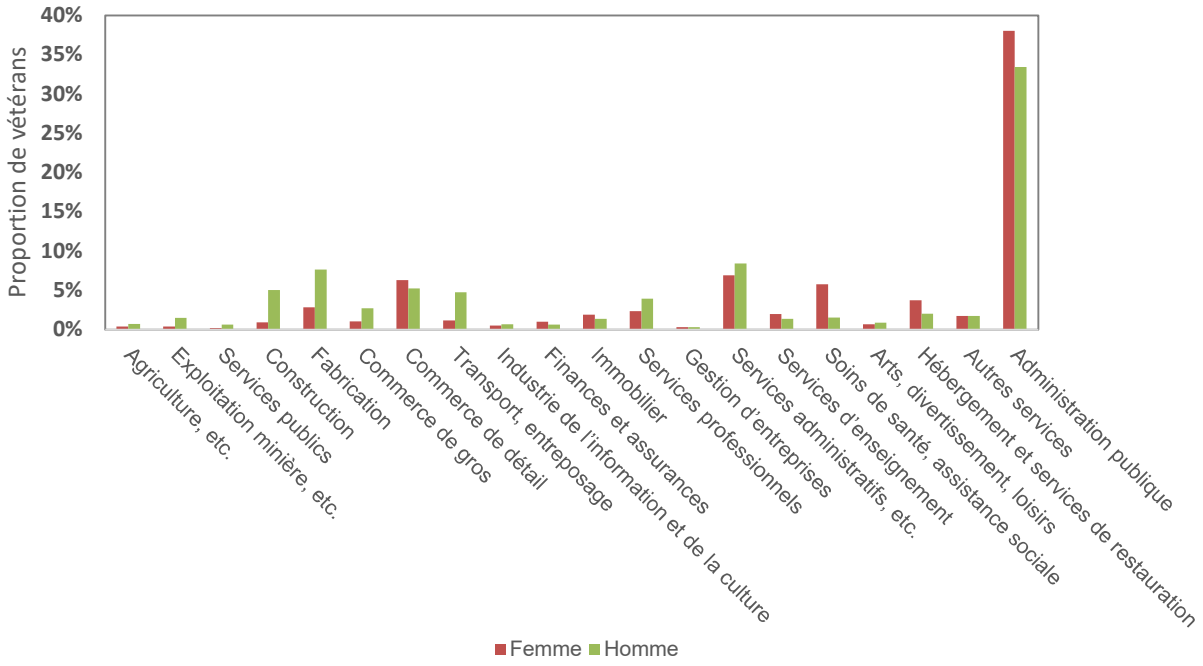

Les femmes vétérans gagnaient 90 % de ce que gagnaient leurs homologues masculins (figure 27). Les femmes vétérans avaient des gains similaires à ceux de leurs homologues masculins dans l'industrie de l'exploitation minière, mais gagnaient légèrement plus dans l'agriculture et moins dans toutes les autres industries. La plus grande différence se situait au niveau de la gestion d'entreprises, où les femmes gagnaient environ la moitié de ce que gagnaient les hommes. Tant chez les femmes que chez les hommes, les gains étaient les plus élevés chez ceux qui travaillaient dans l'administration publique. La deuxième catégorie de gains les plus élevés chez les femmes est dans l'immobilier, suivi des services d'enseignement. Les gains les plus élevés chez les hommes se situaient ensuite dans les services professionnels, puis dans les soins de santé et les services d'enseignement. Les gains des femmes et des hommes étaient les plus bas dans l'industrie de l'hébergement et des services de restauration, avec des gains inférieurs à 40 000 $ par an.

Figure 27 : Revenus d'emploi moyens* par industrie principale dans l'année suivant la libération

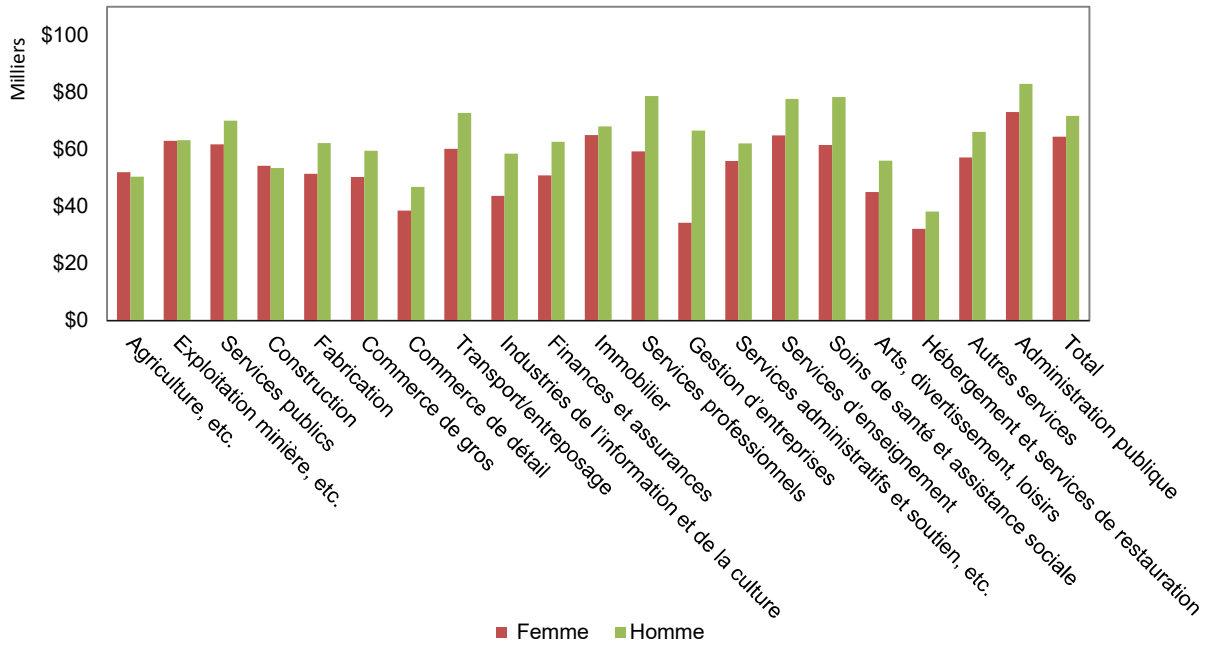

* Parmi les vétérans ayant des revenus d'emploi

3.9 Clients d'ACC et le Programme de réadaptation

Il y a eu 4 325 clients qui ont suivi le Programme de réadaptation et leurs dossiers ont été couplés aux données fiscales. Les vétérans qui ont suivi une réadaptation ont récupéré la quasi-totalité de leur revenu d'avant la libération au cours des premières années suivant la fin du programme, et leur revenu total a fini par dépasser leur revenu d'avant leur libération. Toutefois, les taux de remplacement des revenus d'emploi étaient beaucoup plus faibles, soit 60 % des gains avant la libération durant la première année après la fin du programme, mais ils ont fini par atteindre 92 % d'ici la dixième année après la fin du programme (tableau 7). Les taux de faible revenu étaient similaires avant le programme, pendant le programme et après la fin du programme, soit entre 3 % et 5 %. Avant la libération, cependant, peu d'entre eux (moins de 1 %) ont connu un faible revenu. Le pourcentage le plus élevé de vétérans sous la MFR se situait pendant le programme à 8 %, et le pourcentage le plus faible de MFR par rapport au revenu total à 39 %.

Tableau 7 : Réadaptation achevée, revenu avant et après la réadaptation

	Revenu total*		Revenus d'emploi**			Faible revenu (pourc. sous la MFR)
	Dollars ($)	Taux de remplacement avant la libération	Dollars ($)	Taux de remplacement avant la libération	Pourc. du revenu total (%)	
Avant la libération	74 380 $	-	73 450 $	-	99 %	0,8 %
Avant le programme	69 660 $	94 %	55 780 $	76 %	80 %	3,3 %
Pendant le programme	69 780 $	94 %	27 320 $	37 %	39 %	7,9 %
1 an après le programme	73 880 $	99 %	44 220 $	60 %	60 %	3,0 %
2 ans	73 010 $	98 %	47 030 $	64 %	64 %	2,9 %
3 ans	73 920 $	99 %	48 760 $	66 %	66 %	2,8 %
4 ans	73 770 $	99 %	51 360 $	70 %	70 %	2,3 %
5 ans	74 670 $	100 %	53 280 $	73 %	71 %	1,5 %
6 ans	73 330 $	99 %	53 900 $	73 %	74 %	1,6 %
7 ans	76 510 $	103 %	59 080 $	80 %	77 %	2,8 %
8 ans	77 320 $	104 %	58 780 $	80 %	76 %	s.o.
9 ans	82 460 $	111 %	61 950 $	84 %	75 %	5,0 %
10 ans	83 250 $	112 %	67 810 $	92 %	81 %	

s.o. moins de 5 cas et considéré comme peu fiable.
*Comprend les gains, les pensions, les autres revenus d'emploi et les transferts gouvernementaux. Les prestations d'invalidité d'ACC (pensions d'invalidité et indemnités d'invalidité) ne sont pas incluses, car elles ne figurent pas dans les dossiers fiscaux utilisés dans l'étude du revenu.
**Les revenus d'emploi ont été calculés comme étant les « gains » moins les « autres revenus d'emploi ».

Un sous-ensemble des vétérans qui ont participé au Programme de réadaptation avait terminé une réadaptation professionnelle (1 310 ou 30 %). Les vétérans qui ont suivi une réadaptation professionnelle ont récupéré environ 90 % de leur revenu d'avant la libération au cours des premières années suivant le programme, mais ce pourcentage est tombé à environ 80 % les années suivantes. Toutefois, les taux de remplacement des revenus d'emploi étaient plus faibles, soit à environ 60 % dans les premières années suivant la fin du programme (tableau 8). Les anciens clients en réadaptation professionnelle dépendaient fortement des revenus d'emploi, qui représentaient environ 70 % du revenu total après la fin du programme. Les taux de faible revenu étaient similaires à ceux avant le programme, pendant le programme et après la fin du programme, soit entre 4 % et 6 %. Cependant, les taux étaient plus faibles avant la libération et pendant le programme, soit à environ 1 %. Le pourcentage le plus élevé sous la MFR a été enregistré pendant le programme, à 10 %, et le pourcentage le plus faible de la MFR du revenu total, à 34 %.

Tableau 8 : Réadaptation professionnelle achevée, revenu avant et après la réadaptation

	Revenu total*		Revenus d'emploi**			Faible revenu (pourc. sous la MFR)
	Dollars ($)	Taux de remplacement avant la libération	Dollars ($)	Taux de remplacement avant la libération	Pourc. du revenu total (%)	
Avant la libération	69 910 $		69 130 $		99 %	1,5 %
Avant le programme	64 190 $	92 %	49 630 $	72 %	77 %	3,9 %
Pendant le programme	62 190 $	89 %	23 370 $	34 %	38 %	10,4 %
1 an après le programme	61 980 $	89 %	41 090 $	59 %	66 %	6,5 %
2 ans	63 770 $	91 %	43 260 $	63 %	68 %	5,1 %
3 ans	65 000 $	93 %	44 760 $	65 %	69 %	5,6 %
4 ans	64 620 $	92 %	46 910 $	68 %	73 %	6,4 %
5 ans	59 850 $	86 %	42 490 $	61 %	71 %	4,2 %
6 ans	63 950 $	91 %	43 270 $	63 %	68 %	s.o.
7 ans	59 230 $	85 %	48 930 $	71 %	83 %	s.o.
8 ans	56 260 $	80 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

s.o. moins de 5 cas et considéré comme peu fiable.
*Comprend les gains, les pensions, les autres revenus d'emploi et les transferts gouvernementaux. Les prestations d'invalidité d'ACC (pensions d'invalidité et indemnités d'invalidité) ne sont pas incluses, car elles ne figurent pas dans les dossiers fiscaux utilisés dans l'étude du revenu.
**Les revenus d'emploi ont été calculés comme étant les « gains » moins les « autres revenus d'emploi ».

3.10 Clients d'ACC, degré d'invalidité et âge

Parmi les vétérans libérés entre 1998 et 2017, 42 % recevaient des prestations d'invalidité d'ACC. Parmi ceux qui recevaient des prestations d'invalidité, 5 % avaient un degré d'invalidité inférieur à 5 %, 35 % avaient un degré entre 5 % et 17 %, 14 % entre 18 % et 27 %, 16 % entre 28 % et 47 % et 29 % à 48 % ou plus. Parmi les vétérans âgés de moins de 25 ans, ceux qui ne recevaient pas de prestations d'invalidité ont remplacé 181 % de leur revenu total, tandis que ceux qui recevaient des prestations d'invalidité ont remplacé entre 109 % et 143 % de leur revenu total (figure 28). Les taux de remplacement parmi les vétérans âgés de 50 ans ou plus au moment de la libération étaient similaires pour les vétérans recevant ou non des prestations.

Figure 28 : Taux de remplacement du revenu total dans la sixième année après la libération

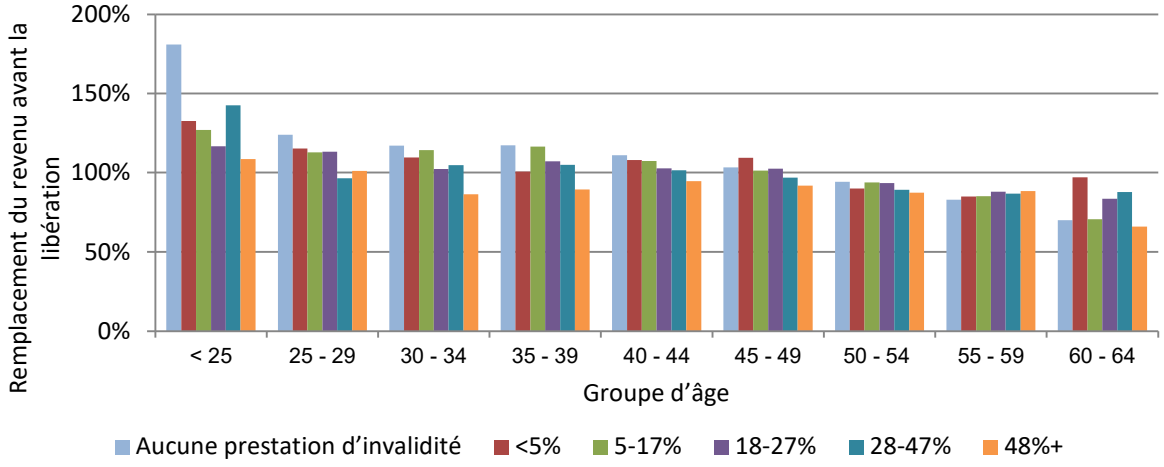

Des pertes économiques ont été subies par des vétérans plus jeunes qui recevaient des prestations d'invalidité, mais pas par des vétérans plus âgés. Le taux de remplacement des revenus d'emploi chez les vétérans âgés de moins de 25 ans ne recevant pas de prestations d'invalidité était de 180 %, tandis que celui des vétérans bénéficiant de prestations d'invalidité se situait entre 96 % et 138 % (figure 29). Les taux de remplacement des revenus d'emploi chez les vétérans âgés de 50 ans ou plus étaient similaires (entre 40 % et 55 %) chez les vétérans qui bénéficiaient de prestations d'invalidité et chez ceux qui n'en bénéficiaient pas, ce qui suggère l'absence de pertes économiques.

Figure 29 : Taux de remplacement des revenus d'emploi dans la sixième année après la libération

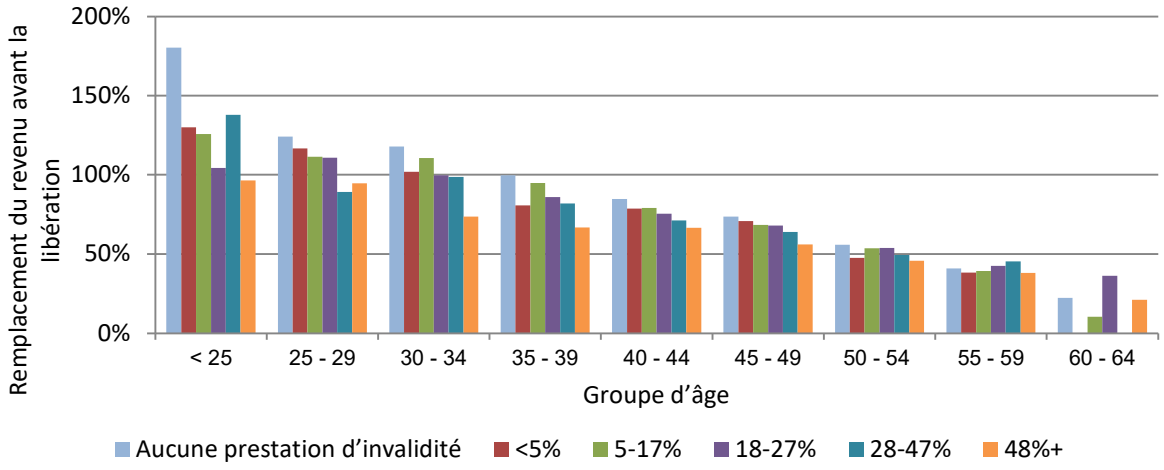

Indépendamment du degré d'invalidité, les vétérans plus âgés étaient plus susceptibles que les jeunes vétérans de connaître une faible récupération des gains. Les vétérans bénéficiant de prestations d'invalidité étaient plus susceptibles d'avoir un faible recouvrement de leurs gains que ceux qui ne recevaient pas de prestations. Cependant, la différence était plus prononcée chez les vétérans plus jeunes (figure 30). Par exemple, parmi les vétérans âgés de moins de 25 ans, plus du quart de ceux dont le degré d'invalidité était élevé (48 % ou plus) connaissaient un faible recouvrement de leurs gains, contre 8 % chez ceux qui ne recevaient pas de prestations d'invalidité. Cependant, beaucoup de personnes sans degré d'invalidité ou avec un faible degré d'invalidité ont connu une faible récupération de leurs gains.

Figure 30 : Proportion de vétérans remplaçant moins de 50 % de leurs revenus d'emploi d'avant leur libération dans la sixième année suivant leur libération

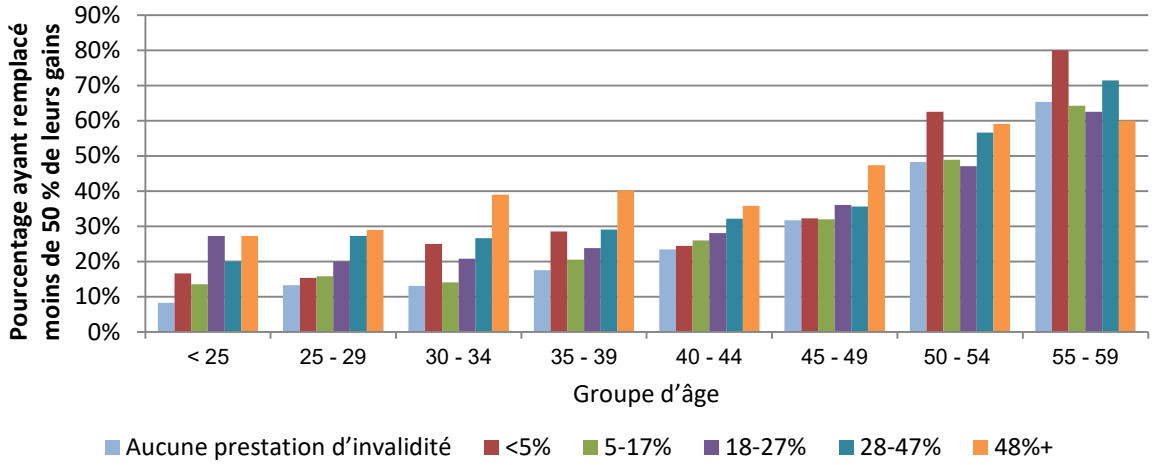

Indépendamment du degré d'invalidité, les vétérans plus jeunes étaient plus susceptibles que les vétérans plus âgés de connaître une récupération élevée de leurs gains. Les vétérans recevant des prestations d'invalidité étaient moins susceptibles de connaître un recouvrement élevé de leurs gains par rapport à ceux qui ne recevaient pas de prestations. Cependant, la différence était plus prononcée chez les vétérans plus jeunes (figure 31). Parmi les vétérans âgés de 50 à 54 ans, la proportion de ceux qui ont récupéré plus de 100 % de leurs gains d'avant la libération sans recevoir de prestations d'invalidité était deux fois plus élevée que chez les vétérans dont le degré d'invalidité était le plus élevé. Néanmoins, de nombreux vétérans ayant un degré d'invalidité élevé ont connu une récupération élevée de leurs gains.

Figure 31 : Proportion de vétérans ayant remplacé plus de 100 % de leurs revenus d'emploi d'avant la libération dans la sixième année suivant leur libération

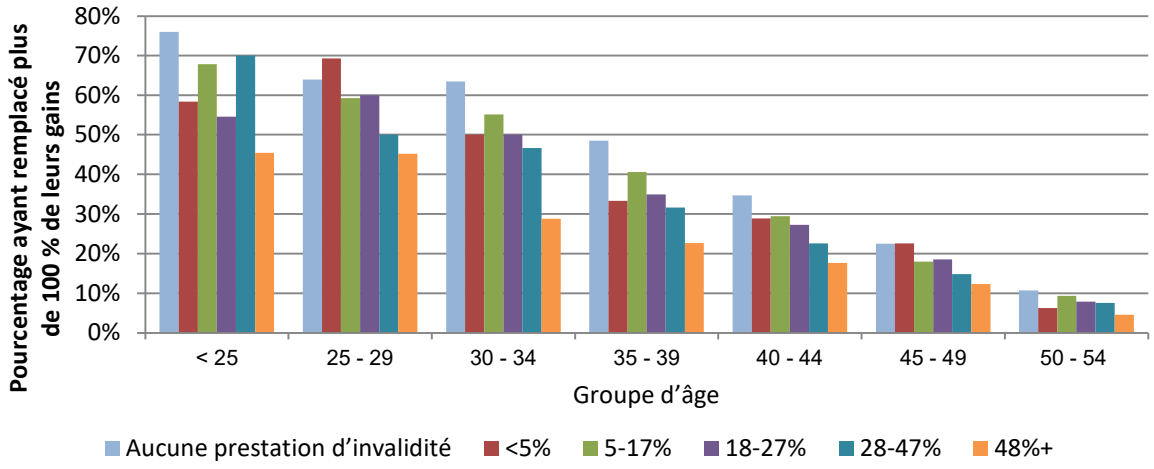

Références

MacLean, M.B., et T. Pound. (2014), *Compensating for Permanent Losses: Totally and Permanently Incapacitated*, Direction de la recherche, Anciens Combattants Canada, Charlottetown, 5 avril 2014, p. 28.
http://publications.gc.ca/collections/collection_2016/acc-vac/V32-265-2016-eng.pdf

MacLean, M.B., L. Van Til, et A. Poirier. (2016a), *Récupération des revenus après la participation au programme de réadaptation,* Direction de la recherche, Anciens Combattants Canada, Charlottetown, 29 mars 2016, p. 7.
http://publications.gc.ca/collections/collection_2016/acc-vac/V32-263-2016-fra.pdf

MacLean, M.B., L. Van Til, et A. Poirier. (2016b), *Les pertes financières sont-elles reliées à l'âge ou au degré d'invalidité? Analyse secondaire de l'Étude sur la vie après le service militaire*, Rapport sur les données de la Direction de la recherche, Anciens Combattants Canada, Charlottetown, 29 mars 2016, p. 18.
http://publications.gc.ca/collections/collection_2016/acc-vac/V32-264-2016-fra.pdf

Agence de la santé publique du Canada. (2011), *Déterminants sociaux de la santé et inégalités en santé*, 11 octobre 2011. https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/est-determine-sante.html

Annexe A : Couplage des dossiers

La présente étude exigeait que les couplages soient établis de manière longitudinale, des années avant et après la libération. La première étape pour établir le fichier longitudinal a été de constituer la population cible de vétérans pour l'étude. La population cible est composée de tous les dossiers du fichier MDN-ACC-FFT1 couplé pour l'année de leur libération. Ensuite, le fichier longitudinal est créé en ajoutant un par un les fichiers FFT1 contenant les informations sur le revenu pour l'année avant la libération, et toutes les années disponibles après la libération.

Le fichier MDN-ACC contenait 90 583 dossiers de vétérans libérés de la Force régulière entre 1998 et 2017 (tableau 1). À Statistique Canada, des dossiers hors du champ d'observation ont été supprimés en raison d'un décès survenu pendant la durée du panel observé. Le taux de couplage global avec l'année de la libération était de 91,6 %.

Tableau 1 : Taux de couplage total entre les fichiers de MDN-ACC et FFT1

	Nombre de vétérans		
	Fichier MDN-ACC	Fichier MDN-ACC-FFT1 (couplé à l'année de la libération t0)	Taux de couplage
Force régulière	90 583	82 967	91,6 %

Les taux de couplage étaient cohérents pour la période d'étude de 1998 à 2017 (tableau 2).

Tableau 2 : Taux de couplage par année de libération (panel)

Panel	Force régulière
1998	91,8 %
1999	92,7 %
2000	91,8 %
2001	94,6 %
2002	92,0 %
2003	91,2 %
2004	92,0 %
2005	92,7 %
2006	92,7 %
2007	92,0 %
2008	91,7 %
2009	91,2 %
2010	90,0 %
2011	91,1 %
2012	91,3 %
2013	89,9 %
2014	91,0 %
2015	89,9 %
2016	92,0 %
2017	91,6 %

L'analyse comparant le revenu avant et après la libération s'est appuyée sur une cohorte de vétérans qui ont été couplés aux dossiers fiscaux dans l'année avant leur libération et chacune des 3 premières années après leur libération. La cohorte comprenait 59 915 vétérans de la Force régulière. Le tableau 3 présente la cohorte des vétérans de la Force régulière pour l'année avant leur libération (t-1), l'année de leur libération (t0) et jusqu'à 19 ans après leur libération. On a également calculé le nombre de vétérans ayant reçu des prestations d'AE, d'AS et du SRG ou un faible revenu pendant au moins un an ou chaque année après leur libération. Cette population comprenait des vétérans qui ont été couplés aux dossiers fiscaux au cours de l'année de leur libération et qui avaient bénéficié au moins de trois ans de revenus après leur libération.

Tableau 3 : Population des vétérans de la Force régulière couplés aux données de l'impôt sur le revenu

Période	Population totale	Clients	Non-clients
Population totale	59 915	25 060	34 850
Année avant la libération (t-1)	59 690	25 015	34 675
Année de la libération (t0)	59 745	25 005	34 740
Année après la libération (t1)	59 580	24 915	34 670
2 années après la libération (t2)	59 550	24 910	34 640
3 années après la libération (t3)	59 580	24 935	34 645
4 années après la libération (t4)	54 215	22 405	31 810
5 années après la libération (t5)	50 200	20 565	29 640
6 années après la libération (t6)	46 460	18 805	27 655
7 années après la libération (t7)	43 065	17 365	25 700
8 années après la libération (t8)	39 500	16 000	23 500
9 années après la libération (t9)	35 320	14 265	21 055
10 années après la libération (t10)	30 910	12 565	18 345
11 années après la libération (t11)	26 590	10 860	15 730
12 années après la libération (t12)	22 795	9 150	13 640
13 années après la libération (t13)	19 650	7 695	11 950
14 années après la libération (t14)	16 590	6 265	10 325
15 années après la libération (t15)	13 870	5 000	8 865
16 années après la libération (t16)	11 115	3 895	7 220
17 années après la libération (t17)	8 420	2 840	5 575
18 années après la libération (t18)	5 550	1 815	3 735
19 années après la libération (t19)	2 760	900	1 860

Annexe B : Définitions des variables du service militaire

Type de libération[4] :

- Volontaire
  - 4a Sur demande – Pension volontaire
  - 4b Sur demande – Expiration d'une période déterminée
  - 4c Sur demande – Autres motifs
  - 5a *Âge de la retraite* (service terminé)
  - 5c *Service terminé*
- Raisons de santé
  - 3a Raisons de santé
  - 3b Raisons de santé – fonctions du poste
- Involontaire
  - 1a Condamné à la destitution
  - 1b Inconduite
  - 1c Absence illégale
  - 1d Déclaration frauduleuse au moment de l'enrôlement
  - 2a Conduite non satisfaisante
  - 2b Rendement non satisfaisant
  - 5b Service terminé – réduction des effectifs
  - 5d Ne peut être employé avantageusement
  - 5e Enrôlement irrégulier
  - 5f Inapte à continuer son service militaire

Grades[5] :

- Officier
  Marine : d'enseigne de vaisseau de 1re classe à amiral
  Armée de terre/Aviation : de lieutenant à général

- Militaire du rang supérieur (MR supérieur)
  Marine : de maître de 2e classe à premier maître de 1re classe
  Armée de terre/Aviation : de sergent à adjudant-chef

- Militaire du rang subalterne (MR subalterne)
  Marine : de matelot de 3e classe à matelot-chef
  Armée de terre/Aviation : de soldat (recrue) [formé ou confirmé] à caporal-chef

- Entrée
  Marine : matelot de 3e classe (recrue), aspirant de marine ou enseigne de vaisseau de 2e classe
  Armée de terre/Aviation : soldat (recrue), élève-officier ou sous-lieutenant

[4] Définitions à l'adresse : www.admfincs.forces.gc.ca/qro-orf/vol-01/doc/chapter-chapitre-015.pdf
[5] Source : www.forces.gc.ca/fr/services/defense/fac/systeme-identite-militaire.html

Annexe C : Définitions des données sur le revenu

1. Le **revenu total** est la somme de toutes les sources de revenu imposable **avant impôt**, déclarées à l'Agence du revenu du Canada, comme décrit sur cette page.

2. Gains

- Revenus d'emploi qui figurent sur les feuillets T4
- Autres revenus d'emploi : gratifications, formation, remplacement de la perte de salaire (p. ex. allocation pour perte de revenus et diminution de la capacité de gains d'ACC), régimes d'avantages sociaux des employés (p. ex. assurance-invalidité prolongée du RARM pour les vétérans libérés pour raisons médicales)
- Revenu net d'un emploi autonome (entreprise, profession libérale, commissions, agriculture, pêche)
- Revenu exonéré d'impôt d'un Indien inscrit /revenu d'un emploi autonome

Revenus d'emploi provenant à la fois des feuillets T4 et d'un emploi autonome net, à l'exclusion des « autres revenus d'emploi ».

3. Pensions

- Revenus des pensions et des retraites*
- Pensions étrangères converties en dollars canadiens
- Exclut le revenu des REER des personnes âgées de 65 ans et plus (RRSPO)
- Exclut la Sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec (**transferts gouvernementaux**)
- **Non imposable et ne figurant pas dans le dossier fiscal** Allocation aux anciens combattants, pension d'invalidité/indemnité d'invalidité des vétérans et des personnes à charge

4. Transferts gouvernementaux

- Pension de la Sécurité de la vieillesse
- Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec
- Prestations d'assurance-emploi
- **Non imposable mais inclus dans le dossier fiscal** Versement net de suppléments fédéraux, crédits d'impôt, aide sociale, indemnités pour accident du travail, prestations fédérales pour enfants, prestations familiales, prestations fiscales pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour la condition physique des enfants, crédit d'impôt pour fournitures scolaires pour les éducateurs admissibles

5. Placements

- Dividendes et intérêts, et autres revenus de placements (pas de gains en capital)
- Revenus tirés d'une société de personnes
- Revenus nets de location

6. Autres revenus (ou autres revenus privés)

- Régimes enregistrés d'épargne-retraite (revenus de REER) pour les déclarants âgés de 65 ans et plus
- Pension alimentaire ou allocation de séparation
- Gratifications, honoraires d'administrateur, emploi à l'étranger
- Régime enregistré d'épargne-études, bourses d'études, subventions de recherche, subventions d'artistes, subventions de projets, fiducie pour les athlètes amateurs
- Allocations de retraite

- Prestations consécutives au décès en reconnaissance des services de l'employé
- Revenu d'un régime enregistré d'épargne-invalidité
- Allocations de formation
- Versement de rentes (p. ex. Régime de revenu annuel garanti)

Source : Statistique Canada, Dictionnaire des données administratives longitudinales : 2004, numéro de catalogue 12-585-XIF
*Pension immédiate des FAC après 20 ans de service OU après 25 ans si la personne s'est enrôlée en 2007 ou après OU après 10 ans si elle est libérée pour raisons médicales.

Annexe D : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

Code	Secteur
11	Agriculture, foresterie, chasse et pêche
21	Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz
22	Services publics
23	Construction
31-33	Fabrication
41	Commerce de gros
44	Commerce de détail
48-49	Transport et entreposage
51	Industrie de l'information et industrie culturelle
52	Finances et assurances
53	Services immobiliers et services de location et de location à bail
54	Services professionnels, scientifiques et techniques
55	Gestion de sociétés et d'entreprises
56	Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement
61	Services d'enseignement
62	Soins de santé et assistance sociale
71	Arts, divertissement, loisirs
72	Hébergement et services de restauration
81	Autres services (sauf l'administration publique)
91	Administration publique

Annexe E : Mesure de faible revenu (MFR)

La MFR est une mesure relative de faible revenu qui compare le revenu des familles à un seuil fixé par la répartition de familles de la même taille. Les seuils de MFR correspondent à la moitié du revenu familial médian ajusté et ils sont ajustés en fonction de la taille d'une famille en particulier (y compris une famille de 1 personne) et de la composition de la famille. En 2017, la MFR avant impôt pour une famille de 4 personnes était de 48 078 $ (tableau 1). Cela signifie qu'une famille de 4 personnes dont le revenu avant impôt est inférieur à 48 078 $ serait considérée comme à faible revenu.

Tableau 1 : Mesure de faible revenu avant impôt (MFRFC-Avl) par taille de famille, 2017

Taille de la famille de recensement	Revenu avant impôts
1 personne	24 039 $
2 personnes	33 996 $
3 personnes	41 637 $
4 personnes	48 078 $
5 personnes	53 753 $
6 personnes	58 883 $
7 personnes	63 601 $

Source : Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, Tabulation spéciale des données du fichier des familles T1 (FFT1).